

Habib El Malki lors de la conférence de presse tenue à l'issue de la clôture de la dernière session de la législature

Les députés sont en droit de ressentir une fierté légitime quant au rendement législatif. C'est au gouvernement de chercher à suivre la mesure



Une épidémie qui n'en finit plus



L'OMS évoque de nouveaux variants "possiblement plus dangereux"

Les administrations publiques doivent réexaminer leurs dépenses pour gagner en efficacité



Renforcer la gouvernance et reconquérir la confiance des citoyens, une priorité pour affronter les défis mondiaux

Encore un enrrouement céleste

Lalla Naïma



Al Ahly-Kaizer Chiefs pour une finale show à Casablanca

La CAF ordonne l'ouverture d'une enquête suite aux incidents du match Raja-JSK



Les dégâts de la canicule

1.200 ha de forêts incendiés

Actualité



Une vague de chaleur exceptionnelle du 9 au 11 juillet 2021 a favorisé le déclenchement de 20 feux concomitants à travers le Royaume qui ont incendié 1.200 ha de forêts dans 10 provinces, selon le département des eaux et forêts, relevant du ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF). "Notre pays a connu une vague de chaleur sans précédent, ayant enregistré des records de températures (46-50°C) et de vents violents de chergui à travers l'ensemble des régions du Royaume. Durant les trois jours du 9 au 11 juillet 2021, ces conditions climatiques extrêmes ont contribué au déclenchement et à la propagation de 20 incendies de forêts concomitants à l'échelle nationale, dans les provinces de Larache, Al Hoceima, Sefrou, Taounate, Béni Mellal, Marrakech, Tanger, Khémisset, Ifrane et Chefchaouen. Ces incendies ont totalisé

une superficie globale brûlée de 1.200 ha", indique le département dans un communiqué. Les plus importantes superficies endommagées ont été enregistrées dans les deux feux de la province de Sefrou, précisément au niveau de la commune rurale d'Ighezrane (Ribate Al Kheir) et dans la commune rurale Laânceur (Dayat Iffer) avec des superficies estimées respectivement à 350 ha et à 470 ha, précise la même source. Le feu de Laânceur (Dayat Iffer) a démarré dans le territoire de la province de Sefrou et a évolué vers le territoire de la province d'Ifrane, fait savoir le département, ajoutant que les espèces forestières majoritairement incendiées sont constituées essentiellement de pin maritime, thuya, de chêne vert, de pin d'Alep et d'essences secondaires.

S'agissant du feu d'Ighezrane, il a éclaté aux abords de la route régionale n°504 reliant Ribate El Kheir à Jbel Boulblane, alors que pour le feu de

Laânceur, la naissance des flammes a été repérée aux alentours de Dayat Iffer.

Dès le déclenchement de l'alerte contre les deux incendies susmentionnés et sous la supervision des autorités locales de la région de Fès-Meknès et des provinces de Sefrou et d'Ifrane, un plan d'action d'intervention a été arrêté et mis en œuvre par l'ensemble des corps spécialisés. Près de 736 personnes ont été mobilisées, appartenant à la Protection Civile, aux Forces Armées Royales (FAR), à la Gendarmerie Royale, au MAPMDREF, aux Forces Royales Air (FRA), aux Forces auxiliaires, aux autorités locales et à la société civile. Ce personnel a été appuyé par près de 95 engins et aéronefs d'interventions terrestres (camions citernes d'incendies, véhicules de lères interventions, ambulances, VTT, matériels de terrassement, tracteurs...) et aériennes (2 avions bombardiers canadiens des FRA).

Lors des opérations de lutte et conformément aux protocoles préétablis, une attention particulière a été accordée et en priorité par les services d'intervention, à la sauvegarde des vies de la population locale et de ses biens, ainsi qu'à la sécurité des intervenants opérant sur les lieux du sinistre. Au côté des moyens dépêchés par les services de l'Etat, il y a lieu également de signaler la mobilisation citoyenne exemplaire des collectivités territoriales, des organisations non gouvernementales (ONG) et de la population locale pour faire face au sinistre.

Malgré les conditions défavorables exceptionnelles marquées par de fortes chaleurs, une végétation résineuse très inflammable, des vents violents de chergui et un relief accidenté, les feux ont été circonscrits avec professionnalisme, dans un intervalle de temps réduit, et sans perte de vie humaine, ni préjudice notable aux biens de la population, indique le département des eaux et forêts, notant que la superficie forestière qui était à risque d'être sinistrée par les deux incendies de Sefrou, est de 53.800 ha. C'est grâce aux efforts d'interventions développés qu'il n'a été endommagé que 820 ha de forêt, ce qui représente un pourcentage de 1,5%.

Le dispositif inter-partenaire d'alerte et d'intervention contre les feux de forêts reste à son niveau maximal, parce que les périodes à haut risque de propagation des feux sont celles des journées et semaines à venir. Aussi, le ministère lance un appel à la vigilance à tous les citoyens et à tous les utilisateurs des espaces forestiers (camping, apiculteurs, éleveurs, ouvriers...) pour éviter l'utilisation du feu pendant la période estivale et alerter les autorités compétentes de toute fumée ou départ de feu et tout autre indice pouvant occasionner un incendie.

Réforme de la couverture sociale

Un rapport parlementaire pour une politique nationale promouvant les mesures préventives et un mode de vie sain

Le rapport du groupe de travail thématique provisoire sur "la réforme de la couverture sociale" à la Chambre des conseillers a appelé à l'adoption d'une politique nationale susceptible de promouvoir les mesures préventives et un mode de vie sain. Le rapport, qui a été présenté et examiné jeudi lors d'une séance plénière, a recommandé l'élaboration d'une stratégie qui définit les objectifs généraux et les orientations en matière de croissance, d'emploi et de protection sociale.

Au niveau de la gouvernance, le rapport a proposé la création d'un mécanisme unifié de pilotage multi-représentatif, en l'occurrence "l'Instance nationale d'orientation de la protection sociale", qui sera chargé d'assurer le suivi et la mise en œuvre des chantiers de protection sociale, d'évaluer ses résultats et de soumettre des propositions pour son élargissement, outre l'amélioration de la gouvernance des régimes de protection sociale et l'unification des organes de gestion dans un cadre bipolaire.

Dans le même contexte, le rapport appelle à la mise en place d'un processus de soins coordonné dans le but

d'organiser et de contrôler les soins et d'assurer un meilleur suivi des assurés dans le respect des dispositions législatives et réglementaires de la couverture sanitaire de base, ainsi qu'à la mise en place d'un système d'information intégré qui permet de faciliter l'accès aux services de santé et d'obtenir des informations et des données précises. Quant au financement de la protection sociale, le rapport a recommandé notamment l'élaboration d'un mécanisme d'évaluation annuelle du financement et de ses effets sur la stabilité du système de protection, la réduction du déficit social et la création de moyens innovants de collecte des ressources de la protection sociale et des contributions des assurés.

En outre, le document propose la révision et l'adaptation des textes législatifs et réglementaires avec les besoins de mise en œuvre des chantiers de protection sociale comme stipulé dans la loi-cadre n° 09.21 relative à la protection sociale.

Au niveau de la couverture sanitaire de base, le rapport appelle à promouvoir l'offre de santé hospitalière, respecter le processus des soins, améliorer les délais de prise en charge, réduire les coûts, mettre fin

à l'état d'inégalité d'accès aux services de santé et mobiliser tous les moyens facilitant l'égalité d'accès aux soins. Il a également mis l'accent sur la nécessité d'unifier le panier des soins, les ratios de cotisations et les délais de compensation entre la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

Quant à la retraite, le rapport a appelé à la nécessité d'engager une réforme globale des systèmes de retraite dans un délai maximum d'un an, et d'unifier les systèmes de retraite en deux pôles (public et privé) au cours des cinq prochaines années, dans le cadre d'une approche participative et un dialogue social efficace et efficient.

Il a aussi préconisé l'adoption d'un minimum vieillesse au profit des personnes qui ne bénéficient d'aucune pension de retraite ainsi que la révision de la politique du régime de retraite.

Le rapport a appelé en outre à la formation d'un groupe de travail au sein de la Chambre des conseillers qui sera chargé d'assurer le suivi du nouveau système de protection sociale.

Habib El Malki lors de la conférence de presse tenue à l'issue de la clôture de la dernière session de la législature

Les députés sont en droit de ressentir une fierté légitime quant au rendement législatif. C'est au gouvernement de chercher à suivre la mesure

Le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, a adressé des messages clairs à l'Espagne lors de la conférence de presse tenue jeudi après-midi à l'issue de la clôture de la session d'avril.

«L'Espagne n'a pas pu se défaire jusqu'à aujourd'hui du complexe civilisationnel envers le Royaume du Maroc», a martelé Habib El Malki avant d'ajouter que ce pays «vit encore à l'époque des croisades et non pas au 21^{ème} siècle».

Au sujet de la question du Sahara marocain, il a relevé les percées diplomatiques réalisées par le Maroc ces dernières années, notamment la reconnaissance des Etats-Unis de la souveraineté du Royaume sur son Sahara.

Là-dessus, Habib El Malki a appelé les pays qui «ont encore des positions ambiguës», notamment la France et l'Espagne, à emboîter le pas aux Etats-Unis et à reconnaître la marocanité du Sahara.

Il a également salué les efforts consentis par toutes les composantes de la Chambre des représentants (présidence, groupes parlementaires) «pour faire entendre la voix du peuple marocain» dans les différents forums parlementaires à travers le monde.

Lors de cette conférence de presse, Habib El Malki a tenu à dresser un bilan de la 10^{ème} législature. A cet égard, il a critiqué la prédominance du gouverne-

ment quant à la production législative, tout en soulignant que le taux de propositions de loi approuvées au cours de cette législature n'a pas dépassé 7%, soit 23 propositions sur le total des textes approuvés qui s'élèvent à 330 textes, d'autant plus que sur les 257 propositions de loi présentées par les députés, seulement 8% ont été adoptées.

«C'est un problème culturel», a justifié le président de la première Chambre pour expliquer cette prédominance, car, d'après lui, «le gouvernement estime que la production législative est son attribution qui lui revient exclusivement».

«Nous avons la chance que la Constitution de 2011 ait souligné l'importance de l'initiative législative émanant des parlementaires», a encore fait savoir Habib El Malki lors de cette conférence de presse en présence des présidents des groupes et du groupement parlementaires, tout en affirmant que c'est au gouvernement et non pas aux députés de remédier à cette situation, car «nous faisons ce que nous devons faire, et la preuve en est que nous avons présenté à peu près 230 propositions de loi durant toute cette législature».

M. El Malki a ajouté que les parlementaires devraient contribuer activement à la production législative, ce qui «donnera un nouveau souffle aux textes législatifs, car les députés sont en contact direct avec les citoyens, d'où la nécessité pour le prochain gouvernement de prendre en compte leurs propositions».

Par ailleurs, il a mis l'accent sur l'esprit consensuel qui a marqué la 10^{ème} législature. En effet, de nombreux textes législatifs ont été adoptés à l'unanimité, ajoutant que toutes les décisions au sein de la première Chambre ont été prises en concertation entre tous les groupes parlementaires et leurs présidents.

Concernant la déprogrammation de la proposition de la loi relative à l'annulation et à la liquidation du régime de retraite des membres de la Chambre des conseillers lors de la séance plénière, jeudi 15 juillet, qui a été approuvée par la Commission compétente, le président de la Chambre des représentants a indiqué que cette décision a été prise après consultation de toutes les composantes de la Chambre. Il convient de noter que cette proposition de loi a soulevé un tollé et certains groupes parlementaires notamment le Groupe socialiste à la Chambre des représentants, ont proposé que les conseillers ne récupèrent que la valeur de leurs cotisations, et que celles du Parlement (l'Etat) devraient être transférées au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus.

S'agissant du projet de loi relatif à la



réforme du Code pénal, Habib El Malki a attribué la non approbation par le parlement de ce projet de loi à la divergence des points de vue à son sujet. «Nous ne devrions pas bloquer l'action du Parlement en raison des points de vue divergents», a-t-il soutenu, ajoutant que la première Chambre n'a pas été en mesure de trouver un consensus sur certaines dispositions de ce projet de loi.

En ce qui concerne les attributions parlementaires de contrôle, le président de la première Chambre a souligné qu'au cours de la dixième législature, la Chambre a tenu à examiner chaque question sociétale ou événement national, et ce, en application du principe d'interaction avec les préoccupations sociétales qui doivent être discutées, débattues et résolues dans le cadre des institutions.

La Chambre a également tenu, dans le cadre de ses organes et ses composantes politiques, à développer sa fonction de contrôle afin d'incarner le principe constitutionnel visant à lier la responsabilité à la reddition des comptes, et à renforcer la coopération et la complémentarité permettant aux pouvoirs, politiques, aux programmes et aux interventions publics d'avoir un impact sur la vie des citoyens.

Quant aux missions exploratoires, la Chambre des représentants n'a pu débattre que de quatre rapports de ces missions (sur 27 missions exploratoires autorisées par le bureau de la Chambre) lors des séances plénières, y compris la mission exploratoire liée à la gestion par le ministère de la Santé des marchés du coronavirus.

Habib El Malki s'est interrogé sur l'utilité de l'action parlementaire si le gouvernement refuse de coopérer quant

aux missions de contrôle menées par les parlementaires.

Concernant la crise sanitaire de Covid-19, le président de la Chambre des représentants a salué la perspicacité et la prévoyance de S.M le Roi Mohammed VI dans la gestion de la crise sanitaire de Covid-19. «Ce qui distingue les grands dirigeants, c'est leur lucidité et leur vision proactive», a-t-il souligné.

Dans son allocution de clôture, Habib El Malki a relevé qu'eu égard au contexte actuel caractérisé par la poursuite des réformes, ainsi que la volonté de S.M le Roi de donner un nouveau souffle à divers aspects de la vie, le Maroc, à la fin de cette dixième législature, inaugure une nouvelle phase de réformes économiques, institutionnelles et sociales.

A cet égard, le Royaume a déjà commencé à réaliser des changements dans divers domaines, avec tous les défis qui se posent, a-t-il poursuivi, indiquant que cette question est liée à des transitions majeures, notamment l'adoption du nouveau modèle de développement, dont la mise en œuvre aura des exigences dans le domaine législatif et du cadrage juridique et institutionnel, ainsi que dans le domaine du suivi et de l'évaluation.

La deuxième transition se manifeste dans le fait que le pays s'est engagé dans une transition décisive en matière de protection sociale, a précisé le président de la Chambre des représentants, expliquant que S.M le Roi a ordonné la création du Fonds Mohammed VI pour l'investissement qui s'intègre à la réforme fiscale et à la restructuration des institutions et entreprises publiques, ainsi que de leurs compétences.

Mourad Tabet



La position ambiguë de quelques pays tels que l'Espagne ou la France, concernant le Sahara marocain, ne les enchante guère. La décision américaine est là pour servir d'exemple

Une épidémie qui n'en finit plus

L'OMS évoque de nouveaux variants "possiblement plus dangereux"



La pandémie de Covid-19, c'est un peu comme un film d'horreur. C'est au moment où le protagoniste principal se croit être sorti d'affaire que la méchante créature le rattrape. Il est vrai que l'analogie est quelque peu singulière, mais au regard de l'évolution de la crise sanitaire dans le pays, elle n'est pas totalement incongrue.

L'allègement des restrictions et autres mesures préventives consenti par le gouvernement, le 15 juin dernier, a véhiculé un message erroné. A savoir que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, et que le pire est à conjurer désormais au passé. Certes, la levée des restrictions commence doucement mais sûrement à porter ses fruits, économiquement parlant, comme l'a rappelé la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) : "La décision des pouvoirs publics de procéder à des actions d'assouplissement plus prononcées, profite particulièrement à certains secteurs vitaux, comme le tourisme et les transports". Mais le revers de la médaille n'a pas tardé à pointer le bout de son nez.

Un taux de positivité de 10,92%

Car du point de vue sanitaire, la situation se dégrade à vitesse grand V. 2.571 nouveaux cas Covid+ ont été recensés jeudi, avec un taux de positivité qui atteint les 10,92%. Soit l'un des

taux les plus élevés jamais enregistrés dans le Royaume. Si l'on ajoute à cela les 14 nouvelles victimes et les 80 nouveaux cas sévères ou critiques admis dans les services de santé dédiés au Sars-Cov2, entre mercredi et jeudi, il y a peu de doute sur la tournure que prennent les événements. Le nouveau coronavirus se propage comme une trainée de poudre, particulièrement dans la région de Casablanca. Principalement à cause du variant Delta, le plus contagieux de tous.

A la lumière de ces éléments, il est difficile d'interpréter et de décrypter la position du gouvernement sur le sujet. D'une part, le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, regrette "la si-

tuation épidémique liée au nouveau coronavirus qui se veut inquiétante, vu la hausse du nombre des cas de contamination au pays, dont les cas critiques". Mais de l'autre, rien n'est fait pour stopper l'hémorragie. En fin excepté la prière de l'Aïd Al Adha qui ne sera pas accomplie dans les moussalas et les mosquées (voir encadré). Bien que cette mesure évitera des contaminations, elle ne résoudra pas le problème pour autant. Il est difficile de croire que le virus est plus actif dans les mosquées que dans les transports publics, les plages, les cafés, restaurants et autres souks, où les mesures préventives et autres gestes barrières ne sont plus que de lointains souvenirs.

Les 35-39 ans favorables à la vaccination

Heureusement, il y a quelques motifs de satisfaction en cette période très incertaine. Si les 40 ans et plus sont méfiants vis-à-vis du vaccin, c'est beaucoup moins le cas des 35-39 ans. Une population ciblée par la campagne de vaccination nationale estimée à 2,3 millions, selon le HCP. Elle ferait montre d'un véritable engouement. De toute façon, il n'en faudra pas moins pour maîtriser une épidémie qui n'a que trop duré. Même si l'espoir d'une sortie de crise paraît de plus en plus lointain. Et pour cause, le Comité d'urgence de l'OMS a mis en garde, ce jeudi, contre la «forte probabilité» de l'émergence de nouveaux variants du coronavirus, «possiblement plus dangereux». Une éventualité qui fait froid dans le dos et hérisse le poil tant elle pourrait avoir l'effet d'un coup de grâce.

Mais pour le moment, l'OMS ne répertorie que quatre variants dans la case "inquiétant" : Alpha, Bêta, Gamma et Delta. Il semblerait même que le variant Delta, beaucoup plus contagieux que les autres, se montre un peu plus résistant aux vaccins même si ceux-ci continuent à bien protéger des formes les plus graves de Covid-19 et des décès. Mais qui sait, peut-être qu'à l'instar des héros des films d'horreur, ont finira par venir à bout de la bête ou du virus pour le coup.

Chady Chaabi

La prière de l'Aïd Al Adha ne sera pas accomplie dans les moussalas et les mosquées

Le ministère des Habous et des Affaires islamiques a annoncé, jeudi, qu'il a été décidé, dans le cadre des mesures préventives visant à faire face à la pandémie, de ne pas accomplir la prière de l'Aïd Al Adha aussi bien dans les moussalas que dans les mosquées, en raison de l'affluence observée à cette occasion et des difficultés de garantir les conditions de distanciation. Tout en précisant que les mosquées restent ouvertes pour l'accomplissement des cinq prières et de la prière du vendredi, le ministère rappelle dans un communiqué que la prière de l'Aïd Al Adha est une souonna qui peut être accomplie à domicile.

Cette décision a pour finalité de préserver la santé physique, ajoute la même source, implorant le Très-Haut pour que les prochaines fêtes soient comblées de la joie de se rendre aux mosquées pour accomplir la prière de l'Aïd. "Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion" et "Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous". Véridique est la parole de Dieu.

Suite à l'arrivée de l'aide médicale d'urgence ordonnée par S.M le Roi

La Présidence de la Tunisie exprime ses remerciements au Maroc



La Présidence de la République tunisienne a exprimé jeudi ses remerciements et son estime au Royaume du Maroc, suite à l'arrivée de l'aide médicale d'urgence ordonnée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à ce pays maghrébin.

"La Présidence de la République adresse ses vifs remerciements et exprime sa haute considération au Royaume du Maroc frère, Roi et Peuple, suite à l'arrivée de l'aide médicale d'urgence", a indiqué la Présidence sur son site officiel.

Cette noble initiative incarne les liens de fraternité qui existent entre le Président Kais Saïed et Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a précisé la même source, ajoutant qu'elle illustre également les relations de solidarité et d'entraide profondément ancrées entre les peuples tunisien et marocain frères.

Suite à l'aggravation de la situation épidémiologique en Tunisie, en raison d'une forte augmentation des contaminations et des décès liés à la Covid-19, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a bien voulu donner Ses Très Hautes instructions pour l'envoi d'une aide médicale

d'urgence à ce pays maghrébin frère.

Cette aide médicale est composée de deux unités de réanimation complètes et autonomes, dotées d'une capacité totale de 100 lits. Elle comprend, en outre, 100 respirateurs et deux générateurs d'oxygène d'une capacité de 33 m3/heure chacun.

Jeudi après-midi, trois avions militaires des Forces Armées Royales transportant le premier lot de l'aide médicale d'urgence ordonnée par SM le Roi Mohammed VI au profit de la Tunisie ont atterri à l'aéroport de Tunis.

D'autres avions militaires vont s'envoler vers la Tunisie dans les prochains jours pour poursuivre l'acheminement de cette aide médicale, qui s'inscrit dans le cadre des liens de solidarité active entre le Royaume du Maroc et la République tunisienne, ainsi que de la fraternité authentique qui unit les deux peuples frères.

Lancement d'une formation sur la lutte contre la radicalisation en ligne

La Rabita Mohammadia des Oulémas a lancé, jeudi à Rabat, un atelier de formation dans le cadre du projet de "lutte contre la radicalisation en ligne des jeunes au Maroc".

Lancé en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'Ambassade du Japon au Maroc, cet atelier s'inscrit dans le cadre des formations menées par la Rabita Mohammadia des Oulémas au profit des journalistes, des représentants de la société civile et des jeunes.

Ces formations visent à approfondir les connaissances des participants sur les risques liés aux contenus de la radicalisation en ligne, à renforcer leurs compétences à identifier les discours de haine et à promouvoir les discours alternatifs.

Ce sont 40 jeunes, impliqués dans des initiatives de la société civile, qui seront formés durant trois jours afin de devenir eux-mêmes des éducateurs pairs. S'exprimant à cette occasion, le secrétaire général de la Rabita, Ahmed Abbadi, a affirmé que cet atelier est une évaluation du projet de "lutte contre la radicalisation en ligne" qui vise à immuniser les jeunes sur Internet, surtout que ceux-ci passent une moyenne de 8 heures par jour à consulter les sites-web et les réseaux numériques.

Cette dimension numérique est devenue la norme dans la vie de nombre de jeunes marocains, a relevé M. Abbadi, mettant l'accent sur la nécessité d'un suivi sérieux de cette situation.

Ces ateliers s'articulent autour de trois axes principaux, à savoir

"l'autonomisation intellectuelle" pour renforcer les capacités d'analyse, de sélection, de comparaison et de bonne compréhension de la religion" et maintenir les projets authentiques des jeunes qui portent leurs rêves et leurs objectifs, tout en veillant à ce que ces projets soient basés sur le côté émotionnel et créatif, a-t-il détaillé.

Le deuxième axe est lié à la dimension émotionnelle dans laquelle résident toutes les formes de créativité, a ajouté M. Abbadi, expliquant que "si les capacités créatives des jeunes sont libérées, ils passeront de simples consommateurs de contenus numériques à de véritables influenceurs capables d'identifier et lutter contre les discours extrémistes et haineux".

En sus, le troisième axe concerne le volet technique qui assure l'utilisation optimale des outils numériques et techniques afin que les propositions et contenus produits par ces jeunes sur les réseaux sociaux soient attractifs, professionnels et créatifs, a-t-il indiqué. De son côté, l'Ambassadeur du Japon au Maroc, Takashi Shinozuka, s'est félicité du lancement de cet atelier, saluant la coopération fructueuse avec la Rabita Mohammadia des Oulémas et le PNUD qui vise à lutter contre la radicalisation en ligne au Maroc.

À cet égard, il a qualifié le Maroc d'un "pays de l'Islam modéré", sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine.

"Nous sommes appelés à affronter ce nouvel ennemi sur plusieurs fronts, notamment dans le monde numérique", a-t-il alerté, estimant que cette tâche devient



difficile et compliquée au vu de l'accès facile des jeunes à cet espace et des risques contenus dans les usages des réseaux numériques et des sites web.

L'ambassadeur japonais a également salué l'initiative de la Rabita pour lutter contre le phénomène de la radicalisation, à travers la formation d'influenceurs sur Internet et la production de contenus numériques et de capsules importantes de sensibilisation, notant que ces grands efforts donneront sans aucun doute des résultats fructueux.

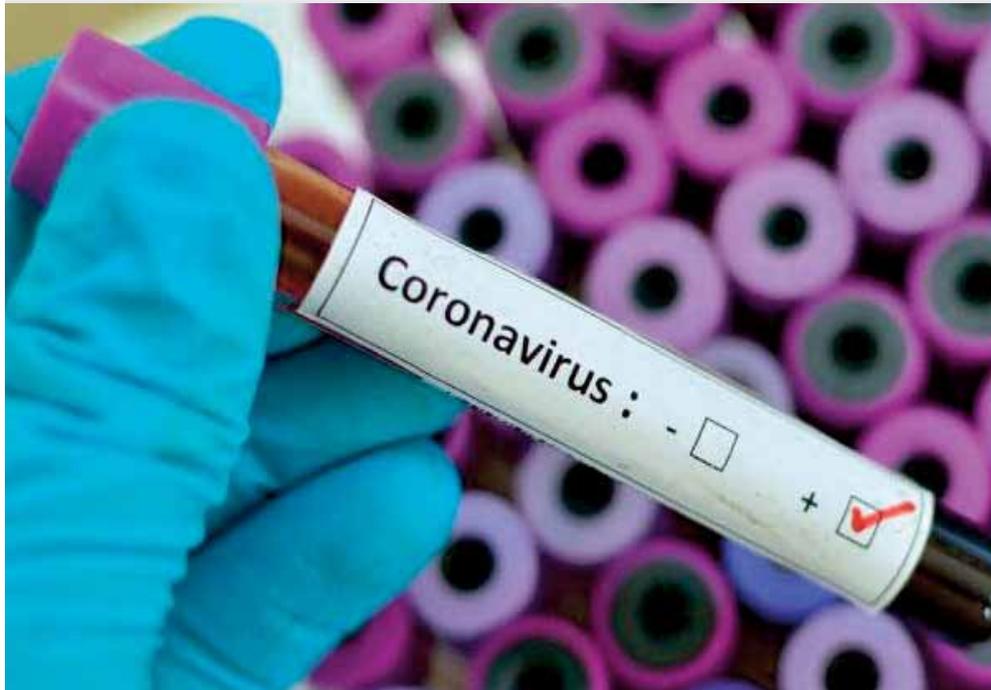
Pour sa part, le représentant résident du PNUD au Maroc, Edward Christow, a salué la coopération fructueuse entre la Rabita Mohammadia des Oulémas, l'ambassade du Japon au Maroc et le

programme onusien concernant la mise en œuvre du projet de "lutte contre la radicalisation en ligne des jeunes au Maroc", instauré le 19 novembre 2020.

« La lutte contre la radicalisation en ligne est d'une importance cruciale, eu égard de la forte présence des réseaux numériques dans notre quotidien, en particulier chez les jeunes, et des potentiels dangers qu'ils peuvent engendrer », a-t-il ajouté. La prévention contre le discours de haine et d'extrémisme violent en ligne est une tâche "très complexe" qui exige le renforcement des capacités des différents acteurs pour une meilleure exploitation des technologies de l'information et de la communication, d'après M.Christow.

L'implication de la société civile est un engagement ferme du PNUD afin de réaliser le 16ème objectif du développement durable, dans le cadre de l'agenda 2030 qui veut promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, a-t-il souligné.

Les supports de formations ont été élaborés sur la base du rapport de diagnostic des risques liés à la radicalisation en ligne des jeunes au Maroc, qui a été développé par les experts de la Rabita Mohammadia des Oulémas. Le projet de "lutte contre la radicalisation en ligne des jeunes au Maroc" est intégralement financé par le gouvernement japonais. A terme, les formations profiteront à 120 personnes.



Relance économique et vaccins au menu d'une réunion entre l'Afrique et la Banque mondiale

Les pays africains ont plaidé jeudi auprès de la Banque mondiale pour obtenir de nouveaux plans d'aide afin de financer leur relance économique et un meilleur accès à la vaccination contre la Covid-19, pour rattraper le lourd retard du continent dans ce domaine.

Dans une déclaration clôturant une réunion à Abidjan avec la Banque mondiale, les dirigeants africains ont souhaité pouvoir obtenir "au moins 100 milliards de dollars" d'ici la fin de l'année 2021 pour que le continent puisse "mieux se reconstruire" après la crise sanitaire due à la Covid-19. "Beaucoup reste encore à faire pour surmonter cette crise, qui est globale. En effet, moins de 3% de la population totale en Afrique a reçu une première dose de vaccin, contre environ 54% aux Etats-Unis et dans l'Union européenne", a déclaré le président ivoirien Alassane Ouattara. "Il y a un objectif clair: 40% de la population

(africaine) vaccinée d'ici la fin de l'année et 60% d'ici le milieu de l'année prochaine. Nous en sommes loin, mais l'Union africaine a négocié un accord avec Johnson & Johnson pour avoir 400 millions de doses", a déclaré le n°2 de la Banque mondiale, Axel van Trotsenburg, reconnaissant que la crise de Covid-19 avait créé "un besoin massif de soutien" financier. La réunion, en présence d'une dizaine de chefs d'Etat africains, se tenait pour discuter de l'aide de la Banque mondiale à débloquer pour les trois prochaines années. Cette aide intervient par le biais de l'IDA (Association internationale de développement), l'institution du groupe qui aide les pays les plus pauvres de la planète.

Habituellement renouvelée tous les trois ans, elle a cette fois été avancée d'une année, pour subvenir aux besoins urgents nés de la crise sanitaire. "Nous ne nous laisserons jamais

d'appeler à une restructuration de la dette accompagnée d'une politique audacieuse (...) pour soulager les besoins pressants de liquidités immédiates pour l'achat de vaccins et jeter les bases de la relance économique", a de son côté lancé Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'Union africaine.

Selon M. Faki, la crise a entraîné une augmentation "de 25 à 30 millions du nombre de chômeurs" sur le continent et "le retour de 40 millions de personnes dans l'extrême pauvreté". Le volume annuel des prêts de l'IDA est en constante augmentation. Il a avoisiné, en moyenne, 22 milliards de dollars au cours des trois dernières années. 39 des 76 pays bénéficiaires de ces financements se trouvent en Afrique. En mai, à Paris, la communauté internationale avait promis d'aider le continent sur le plan sanitaire, sans prendre d'engagement financier ferme.

Vacciné ou non, le masque de nouveau obligatoire en intérieur à Los Angeles

Porter un masque sera de nouveau obligatoire à Los Angeles à partir de dimanche, que l'on soit vacciné ou non, ont annoncé les autorités jeudi en raison de la hausse continue des cas de Covid dans la région.

La mégapole californienne, deuxième ville des Etats-Unis, est la première à

rétro-pédaler en ce sens. Le comté du même nom, qui englobe la ville de 4 millions d'habitants et ses alentours, "n'est pas là où il devrait être" en matière de vaccinations, a déploré son responsable sanitaire, le docteur Muntu Davis.

Durant sept jours d'affilée, plus de 1.000 cas de Covid-19 y

ont été recensés quotidiennement. Les autorités sanitaires américaines avaient annoncé mi-mai que les Américains vaccinés pouvaient dire adieu au masque — à l'extérieur comme en intérieur. Mais malgré des doses de vaccins largement disponibles pour tous, la campagne d'immunisation américaine a connu un

fort ralentissement après un pic début avril.

Et l'inquiétude grandit concernant l'augmentation des cas de Covid-19, principalement due au variant Delta, bien que l'immense majorité des cas positifs — et des hospitalisations — concernent des personnes non-vaccinées.

Amnesty exhorte Tunis à garantir un "accès équitable" aux vaccins

Amnesty international a appelé jeudi les autorités tunisiennes à assurer un "accès équitable" et "transparent" à la vaccination contre le coronavirus, dans un pays qui enregistre un fort taux de contamination et où les hôpitaux sont débordés. Tunis a lancé sa campagne de vaccination en mars mais elle "a été compromise par un manque de transparence, des ingérences politiques et des retards dans les livraisons de vaccins", a affirmé l'ONG dans un communiqué.

Celle-ci accuse notamment des ministres d'avoir "resquillé pour se faire vacciner avant d'être éligibles", minant la confiance des citoyens envers l'équité de la campagne vaccinale. Par ailleurs le gouvernement "n'a pas accordé la priorité aux jeunes souffrant de maladies chroniques et à d'autres groupes vulnérables", a déploré Amna Guellali, directrice adjointe pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Amnesty International. Et en mai et juin, le gouvernement a donné la priorité aux travailleurs du tourisme et de certains secteurs de l'enseignement sans publier "la stratégie utilisée pour déterminer l'admissibilité", est-il écrit dans le communiqué. "Ce manque de transparence a soulevé des questions importantes sur la justification des critères d'éligibilité", souligne Amnesty.

Les autorités tunisiennes doivent accélérer la campagne de vaccination et garantir "un accès équitable aux vaccins", a ainsi exhorté l'ONG, précisant que "les hôpitaux publics dépassent déjà leur capacité maximale, avec des unités de soins intensifs pleines à plus de 90%".

Seules 702.000 personnes ont reçu deux doses vaccinales en Tunisie, soit moins de 6% d'une population d'environ 12 millions d'habitants. Ces derniers jours, le pays a enregistré quotidiennement plus de 100 décès et plus de 4.000 contaminations.

La campagne vaccinale du gouvernement, qui avait prévu de vacciner 50% de la population d'ici fin 2021, "accuse un retard important en raison de retards de livraisons dus à la pénurie mondiale de vaccins" mais aussi "à l'instabilité du gouvernement", selon Amnesty.

L'"impasse politique en cours entre le chef du gouvernement et le président de la République semble avoir joué un rôle dans le retard de la précommande de vaccins". La Tunisie, dont les stocks de vaccins étaient très bas, a reçu des promesses de dons de plusieurs millions de doses ces derniers jours, venant d'Arabie Saoudite, de France ou encore des Emirats arabes unis et des Etats-Unis.

Prête à tout en Afghanistan, la Chine ménage les talibans

Elle combat l'islamisme sur son sol mais ménage les talibans. La Chine se tient prête à un retour au pouvoir des "étudiants en religion" en Afghanistan, dont elle redoute l'influence potentielle sur les musulmans chinois.

Le départ des troupes américaines, fixé par le président Joe Biden au 31 août, est lourd de menaces pour l'Afghanistan, où les talibans affirment contrôler désormais 85% des districts du pays. Pékin, qui a qualifié "d'irresponsable" le retrait américain, craint par dessus tout une guerre civile à outrance chez son voisin, quitte à préférer le retour à la stabilité qu'apporterait une victoire talibane. "Pour la Chine, le risque ne vient pas de qui détient le pouvoir en Afghanistan, mais du risque d'instabilité persistante dans ce pays", reconnaît Fan Hongda, spécialiste du Moyen-Orient à l'Université d'études internationales de Shanghai.

A près de 5.000 m d'altitude, la Chine dispose d'une petite frontière de 76 km avec l'Afghanistan, sans point de passage routier.

Le pouvoir chinois n'en redoute pas moins ce point de contact qui aboutit au Xinjiang, sa vaste région du nord-ouest à majorité musulmane, où un million de Ouïghours auraient été placés dans des camps de rééducation anti-islamiste. "L'instabilité en Afghanistan constitue naturellement

une menace pour la sécurité de certaines régions frontalières de la Chine", souligne M. Fan. "Si l'Afghanistan entre dans un conflit interne violent, cela renforcera l'extrémisme", redoute-t-il. Face au risque de chaos afghan, Pékin a ouvert des discussions avec les talibans, dont une délégation a été reçue à Pékin dès septembre 2019.

En juin dernier, le ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi, a même proposé d'accueillir un dialogue inter-afghan. Il faut "ramener les talibans dans le jeu politique normal", a-t-il déclaré lors d'une rencontre avec ses homologues afghan et pakistanais. A une condition: "éviter le retour des terroristes" et "intensifier le combat contre le Mouvement islamiste du Turkestan oriental" (Mito), une organisation séparatiste ouïghoure considérée par l'ONU comme terroriste.

Le régime communiste semble espérer qu'un éventuel pouvoir talibane ne laisserait pas le Mito utiliser l'Afghanistan comme base arrière pour des opérations au Xinjiang. Collaboration contre les séparatistes ouïghours en échange d'investissements? Les talibans semblent prêts à accepter le marché. "Si un pays veut exploiter nos mines, il est le bienvenu", assure depuis le Qatar le porte-parole des insurgés, Suhail Shaheen, interrogé par l'AFP sur la position chinoise.

Dans un entretien la semaine dernière au South China Morning Post, un quotidien de Hong Kong, il avait assuré que les talibans interdiraient à quiconque d'utiliser l'Afghanistan comme base pour attaquer "quelque pays que ce soit, y compris la Chine".

Si les islamistes afghans ont hébergé le chef d'Al-Qaïda Oussama ben Laden avant les attentats du 11 septembre 2001, "la Chine n'a jamais considéré les talibans comme une organisation terroriste mais comme une organisation religieuse radicale", relève le professeur Qian Feng, de l'Institut de stratégie nationale à l'Université Tsinghua de Pékin.

Problème: jusqu'où Pékin peut-il faire confiance aux rebelles afghans? "La Chine peut négocier avec les talibans et même tomber d'accord avec eux comme elle l'a fait depuis plus de deux décennies", relève Andrew Small, auteur de "The China-Pakistan Axis" ("L'axe Chine-Pakistan"). "Mais leurs motivations religieuses restent profondément dérangeantes aux yeux des Chinois, qui ne savent pas jusqu'où les talibans seraient prêts à aller, notamment en cas d'accord sur la question des militants ouïghours" exilés en Afghanistan.

Si la Chine se rapproche des islamistes afghans, c'est aussi parce qu'elle entend sécuriser ses liens économiques avec les Afghans. "La Chine ne veut pas

d'une présence militaire sur place mais souhaite s'impliquer économiquement afin de profiter des vastes ressources minières de l'Afghanistan. Mais pour ça, elle a besoin de sécurité", observe à Kaboul le politologue Atta Noori.

Alors que le gouvernement actuel n'a pas su la garantir, "ça ne coûte rien de miser sur les talibans et de leur donner une chance de ramener la sécurité". Via son allié pakistanais, Pékin est parvenu à établir "des liens de longue date" avec les talibans, rappelle Thierry Kellner, professeur au département de science politique de l'Université libre de Bruxelles.

Ces liens "ont permis à la Chine d'éviter toute attaque terroriste majeure sur ses projets en Afghanistan", notamment contre la mine de cuivre géante d'Aynak, près de Kaboul, dont elle a obtenu la concession en 2007 pour 3 milliards de dollars.

La Chine a aussi rallié en 2016 l'Afghanistan à son grand projet d'infrastructures des "Nouvelles routes de la soie". Mais faute de sécurité, les investissements chinois restent modestes: 4,4 millions de dollars en 2020, selon le ministère chinois du Commerce.

Le "joyau" des routes de la soie n'est autre que le "Corridor économique Chine-Pakistan" (CECP), auquel Pékin souhaiterait connecter l'Afghanistan, reliant ainsi ce pays tant à la Chine qu'à

l'Océan Indien. "Afin de gagner la coopération des talibans, la Chine proposerait de construire des routes dans les territoires qu'ils contrôlent ainsi qu'un certain nombre de projets énergétiques", rapporte M. Kellner.

Mais la pérennité de ces projets est pour le moins aléatoire. "La Chine a jusqu'à présent hésité à jeter des milliards en Afghanistan", note Ayesha Siddiqi, experte du complexe militaro-économique pakistanais. "Tant qu'il n'y aura pas de pouvoir fort qui contrôle entièrement le pays et le consolide, je ne vois pas d'avenir ni pour les Nouvelles routes de la soie ni pour le CECP".

Si la situation devenait incontrôlable, Pékin ne prendrait pas pour autant la place de Washington en Afghanistan, un pays surnommé le "cimetière des empires" pour sa capacité à résister aux envahisseurs. "Je ne pense pas que la Chine interviendra militairement de façon unilatérale", déclare à l'AFP Yun Sun, directrice du programme Chine au Centre Stimson à Washington. "La Chine ne s'engagera pas dans une mission de stabilisation, à moins que ce soit dans le cadre d'une mission de maintien de la paix de l'ONU". En attendant, le pouvoir chinois a commencé à évacuer ses ressortissants. Début juillet, un avion affrété par Pékin a rapatrié 210 personnes de Kaboul.

Hong Kong démantèle un premier réseau de blanchiment utilisant des cryptomonnaies

Les douanes hongkongaises ont annoncé jeudi le démantèlement pour la première fois dans l'ex-colonie britannique d'un réseau de blanchiment d'argent au moyen de cryptomonnaies, qui aurait fait rentrer dans le circuit officiel pas moins de 1,2 milliard de dollars hongkongais (130 millions d'euros) d'argent sale. "C'est la première fois à Hong Kong qu'on casse un réseau utilisant des cryptomonnaies pour blanchir de l'argent sale et dissimuler l'origine d'actes criminels", a déclaré aux journalistes Mark Woo Wai-kwan, un haut responsable de la police.

Quatre personnes, dont le cerveau du réseau, ont été arrêtées et 20 millions de HKD ont été gelés. Le réseau avait ouvert plusieurs comptes en banque au nom de sociétés écrans vers lesquels ils faisaient des virements par le biais d'une plateforme d'échange de cryptomonnaies, et ce afin de les

transformer en espèces sonnantes et trébuchantes pour leurs clients.

Environ 60% de la somme totale a transité ces 15 derniers mois par des comptes basés à Singapour. Le réseau utilisait des devises de la cryptomonnaie Tether.

Les cryptomonnaies comme le bitcoin ou autres sont régulièrement critiquées par les régulateurs pour leurs usages illégaux en raison de l'anonymat qu'elles permettent ainsi que de leur facilité d'emploi. Mais les autorités obtiennent de plus en plus de résultat dans la traque de ces opérations illégales.

La police de Londres a ainsi annoncé mardi avoir effectué la plus grande saisie de cryptomonnaie du Royaume-Uni, d'une valeur de plus de 210 millions d'euros, effaçant le précédent record établi quelques semaines plus tôt.

Condoléances



C'est avec grande affliction que nous avons appris le décès de Haj Mohamed Erraoui, oncle de notre collègue Abderrahim Erraoui, survenu le vendredi 2 juillet courant à Ouarzazate.

En ces douloureuses circonstances, nous présentons nos sincères condoléances à l'épouse du défunt, Mme Rquia, à ses enfants Khadija, Aïcha, Mbarka, Karima, Abdellah, Mohamed, Abdelouahed et Abdelkrim, à Abderrahim Erraoui ainsi qu'à tous les membres de la famille du regretté.

Puisse Dieu avoir l'âme du regretté en Sa Sainte Miséricorde. Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

PAS LONG	MAUVAIS FILM	A SES RÈGLES	BOUFFON	PRONOM	D'UN BRUN CLAIR	INSTRUMENT DE MUSIQUE	FIÉROT	FONCER AU MAXIMUM	RIME POUR ÉMIR
							RECUEIL DE BONS MOTS		
VENTILÉ						UN MILLION			
IGNARE				NUAGE		ENTRE DEUX FEUX	REPRO-UCTEUR	QUARTIER D'ALÉSIA	
		TOURNE AUTOUR DU POT						LETTRES DE VIRGILE	
SODIUM							MAUVAISE LIAISON	CHROME	
CASQUER									
GAGEURE	CATÉGORIE	VOYELLES TOGE			MIMOSA				
				UN SOLITAIRE	A LA NOIX SINGE			QUARTIER DE PÂME DEMENT	
MAL REPASSÉ								GROUPE DE TROIS PERSONNES	
				PÉRENNITÉ	RADIUM				
AJOUT						FIN DE VERBE	EN BERNE	LETTRES DE RABAT	PRÉYE-NOM
DUPE									
		HOMME DE TERRAIN						COU-GIRL	
NOTE									
SECRET				VENTIL-ATION					

Solution mots flechés d'hier

CLAN	RENDRE	COMMANDE	B	PROFANE	AN	COULE	F	REÇANT	PROFANE
C	A	M	E	L	E	S	I	E	R
R	E	T	E	P	A	R	G	N	E
S	E	C	T	E	I	T	E	V	E
S	E	I	G	N	E	U	R	I	L
S	N	E	M	E	R	I	T	E	
E	E	R	E	T	E				
U	C	I	E	L	E	L	A	N	
E	X	T	R	E	M	E	S	B	E
M	E	N	U	E	V	A	L	S	
M	E	N	U	R	E	C	T	I	O
T	O	T	G	N	R	E	L	I	
E	T	E	E	T	E	N	U	L	

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benbaria

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumen Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laayoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction des ressources
33, Rue Amir Abdellkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web: www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II				■								
III									■			
IV					■							
V	■							■				
VI				■						■		
VII							■					
VIII			■								■	
IX					■							
X												

Horizontalement.

- I. Filles de famille.
- II. Ville du Nigeria ou des Pays-Bas.
- Ankylosé.
- III. Rétablit la vérité.
- S'entend après coup.
- IV. C'est du n'importe qui.
- Sortis de leur coquille.
- V. La Fontaine y a sa source principale.
- Ils sont tous interdits dans un sketch de Devos.
- VI. Hors d'eau.
- Coquins.
- Parti pour la vie.
- VII. Ressemblance (À l').
- Plis de soutane.
- VIII. Hergé en est un maître.
- Pousser à la révolte.
- IX. Parfaite.
- On l'apprend à HEC.
- X. Ils n'aiment pas le véganisme.

Verticalement.

- 1. Offrant une niche fiscale.
- 2. Un couple y a péché.
- Du genre alpin mais avec 2000 m de plus.
- 3. Compagnons de chasse.
- Sa capote anglaise emballait les filles.
- 4. Remettre à sa place.
- 5. Le petit homme vert.
- Un risque à courir.
- 6. Cadeau de mariage.
- Ses travers peuvent plaire.
- 7. Jouées.
- Pépinière de prix Nobel.
- 8. Un truc à la noix.
- Cherches ton chemin.
- 9. Information en marge.
- Prépare un investissement.
- 10. Se jette à vos pieds.
- Celui de la sécu est légendaire.
- 11. Elle n'arrive pas seule à Noël.
- Mis au crédit.
- 12. Femmes de Sion.

Grilles de sudoku

Facile

3	5							
		8		2	7	6		1
	2		6	4				9
5	3	9	7				8	1
	7	2			8	9	3	6
2				5	4			6
6		4	9	7		5		
							9	8

Moyen

			3	1	5			
					9			6
	8	3	6	2		7		
5	7							8
		4		9		3		
6							2	1
		8		3	2	5	7	
2			9					
			8	5	1			

Difficile

2			3	4				
		9		2				5
			6			2	9	
		1		7			8	
4			5		8			2
	8			1		5		
	6	7			5			
9				8		1		
		4		6				3

Expert

1								9
	7			8		3		4
		6		3				
		1		4	7			
6				9				5
			3	2		7		
				1		5		
9	8			5				3
	2							1

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	6	3	5	4	7	8	9	2
5	4	2	1	9	8	3	7	6
8	7	9	2	6	3	1	5	4
2	8	7	3	5	9	4	6	1
4	9	6	8	7	1	2	3	5
3	1	5	4	2	6	7	8	9
6	3	1	9	8	4	5	2	7
7	2	4	6	3	5	9	1	8
9	5	8	7	1	2	6	4	3

Moyen

3	6	8	5	4	9	7	1	2
2	9	4	6	7	1	3	8	5
7	5	1	3	2	8	4	6	9
8	4	7	2	6	5	9	3	1
5	1	6	9	3	7	2	4	8
9	3	2	8	1	4	5	7	6
4	2	9	7	8	6	1	5	3
1	8	5	4	9	3	6	2	7
6	7	3	1	5	2	8	9	4

Difficile

9	1	6	5	3	4	7	8	2
2	8	5	9	1	7	6	3	4
7	3	4	6	2	8	5	1	9
4	9	2	3	7	1	8	5	6
3	6	1	4	8	5	2	9	7
8	5	7	2	6	9	3	4	1
5	4	8	7	9	2	1	6	3
1	7	3	8	4	6	9	2	5
6	2	9	1	5	3	4	7	8

Expert

8	2	6	1	9	7	5	4	3
9	4	7	3	2	5	1	8	6
3	5	1	8	4	6	7	9	2
4	1	5	6	3	2	8	7	9
2	9	3	7	8	4	6	1	5
6	7	8	5	1	9	3	2	4
1	6	9	2	7	3	4	5	8
7	3	4	9	5	8	2	6	1
5	8	2	4	6	1	9	3	7

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	E	C	R	I	V	A	I	L	L	E	U	R
II	P	E	U	■	E	M	P	A	I	L	L	E
III	I	D	E	A	L	E	■	C	A	U	S	E
IV	G	R	E	G	O	R	I	E	N	■	T	S
V	R	A	S	E	■	E	N	R	E	N	E	S
VI	A	I	■	N	A	S	S	E	■	I	R	A
VII	M	E	R	C	I	■	P	E	N	E	■	Y
VIII	M	■	H	E	N	R	I	■	E	L	B	E
IX	E	A	U	■	S	U	R	V	O	L	E	E
X	S	E	M	P	I	T	E	R	N	E	L	S

Economie

Données personnelles: l'IRC adhère au programme Data-Tika de la CNDP

La Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) et l'Institut de recherche sur le cancer (IRC) ont signé, mercredi à Rabat, une convention de partenariat portant sur l'adhésion de l'Institut au programme Data-Tika, qui vise à protéger le citoyen au sein de l'écosystème numérique.

Paraphée par le président de la CNDP, Omar Seghrouchni, et le directeur de l'IRC, Karim Ouldin, la convention vise l'accompagnement de la recherche biomédicale dans le contexte de la réglementation nationale et des normes internationales, rapporte la MAP.

"Les données de santé sont très sensibles et requièrent une protection et une attention particulières", a souligné M. Seghrouchni, insistant sur la nécessité de cadrer l'usage de ces données pour qu'il soit cohérent avec les finalités annoncées préalablement.

La CNDP est en discussion avec le ministère de la Santé et plusieurs conseils ordinaires dans le domaine de la santé, a-t-il fait savoir dans une déclaration à la chaîne d'information de la MAP (M24), notant qu'avec l'IRC, il s'agit de mettre en place "un ensemble de registres de tumeurs et un ensemble de données que ce secteur déploie".

Il s'agit aussi de mener des réflexions sur l'importance de la protection de l'information génomique et l'accompagnement de la recherche-développement pour qu'elle puisse être pratiquée dans les meilleures conditions, sans être freinée par le réglementaire.

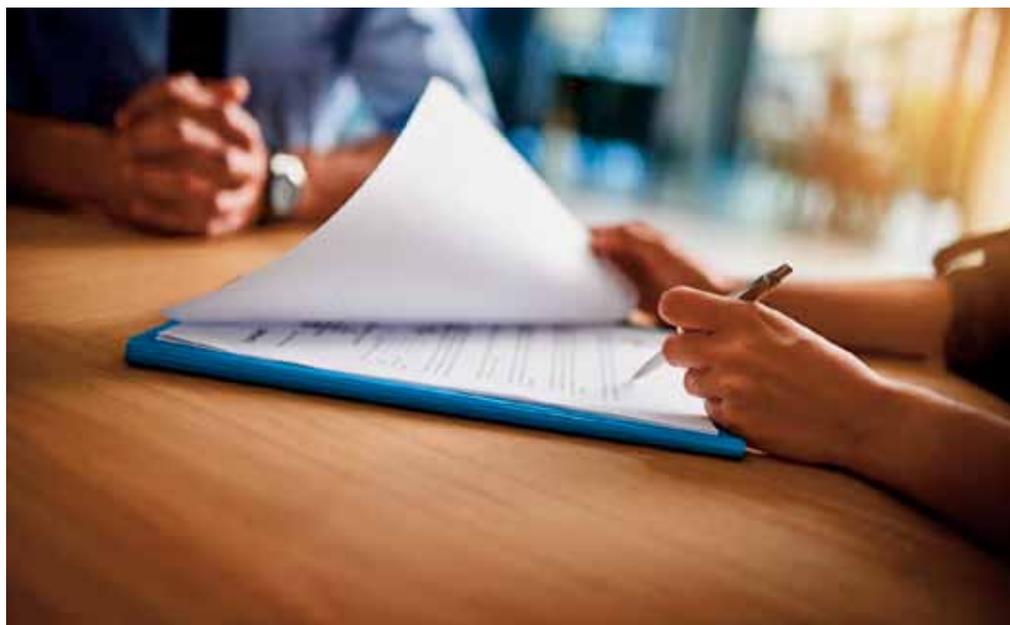
"La protection des données à caractère personnel est un enjeu international", a souligné, pour sa part, le directeur de l'IRC, faisant savoir que l'objectif de la convention signée est de faciliter la recherche biomédicale dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout en gardant la protection des données comme priorité nationale.

La convention prévoit aussi la formation de chercheurs dans le domaine de la protection des données médicales et celles en lien avec la recherche biomédicale, a-t-il ajouté.

Les programmes Data-Tika ont été mis en place par la CNDP en juillet 2020, dans le but de protéger le citoyen au sein de l'écosystème numérique. Ils se déclinent en trois formules, à savoir Data-Tika Entreprises, Data-Tika institutions publiques et Data-Tika associations & ONG.

Ces programmes permettront à l'adhérent d'alimenter, de façon proactive, les approches terrain de la CNDP, au lieu de se contenter de comprendre les actions à mener pour être en conformité avec la loi 09-08.

Les administrations publiques doivent réexaminer leurs dépenses pour gagner en efficacité



Dans l'après-Covid, les pouvoirs publics devraient chercher en priorité à renforcer la résilience face aux crises et à reconquérir la confiance des citoyens, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Si la pandémie de Covid-19 a prouvé l'aptitude des pouvoirs publics à faire face à une crise mondiale majeure avec un niveau extraordinaire de flexibilité, d'innovation et de détermination, l'organisation internationale d'études économiques a toutefois estimé qu'ils auraient pu faire mieux dans un nouveau rapport intitulé « Panorama des administrations publiques » -édition 2021.

En effet, « les données qui commencent à apparaître semblent montrer qu'il aurait été possible de renforcer considérablement la résilience en amont », a relevé l'OCDE dans son document phare sur la gouvernance publique, faisant remarquer en outre que de « nombreuses actions peuvent avoir entamé la confiance des citoyens et limité la transparence des pouvoirs publics ».

L'organisation internationale, qui œuvre pour la mise en place de politiques meilleures pour une vie meilleure, a en conséquence estimé que « les administrations publiques vont devoir réagir aux crises à venir avec rapidité et à l'échelle requise, sans mettre en péril la confiance ni la transparence ».

La directrice de la gouvernance publique de l'OCDE, Elsa Pilichowski a sur ce sujet indiqué qu'« à l'avenir, nous devons tout à la fois favoriser la reprise économique et éviter le déclin démocratique ». Sur ce dernier point, la responsable a estimé que « renforcer la démocratie devra être l'une de nos priorités absolues ».

Dans sa publication, qui fournit des indicateurs fiables et internationalement comparables sur les activités des administrations publiques et leurs résultats au sein des pays de l'OCDE, l'organisation fait remarquer que les pays ont adopté des milliers de dispositions d'urgence, souvent

selon des procédures accélérées. Mais si un certain allègement des exigences habituelles est, certes, inévitable dans les situations d'urgence, le rapport bienal a néanmoins estimé qu'« il doit être limité en termes de durée et d'ampleur, afin de ne pas nuire à la perception qu'ont les citoyens de la compétence, de l'ouverture, de la transparence et de l'équité des pouvoirs publics ».

Dans ses recommandations, le rapport exhorte les pouvoirs publics à redoubler d'efforts dans trois domaines pour favoriser la confiance et la transparence et renforcer la démocratie.

Considérant qu'il existe un risque de rupture entre certains individus et groupes et les processus démocratiques traditionnels, il estime qu'il est essentiel de lutter contre la désinformation. D'autant plus qu'en 2020, seuls 51 % des citoyens de la zone OCDE ont fait confiance à leurs administrations publiques.

Pour l'organisation, il est crucial d'améliorer la représentation et la participation de manière équitable et transparente.

A ce propos, elle exhorte les pouvoirs publics à « s'efforcer de promouvoir l'inclusion et la diversité et appuyer la représentation des jeunes, des femmes et des autres groupes de population sous-représentés dans la vie publique et dans les consultations sur l'action publique ».

Si le fait d'affiner les pratiques de consultation et d'asso-

ciation peuvent permettre de renforcer la transparence et la confiance à l'égard des institutions publiques, l'OCDE constate que « moins de la moitié des pays ont instauré des exigences de transparence qui s'appliquent à la plupart des acteurs pratiquant régulièrement des activités de lobbying ».

Enfin, pour affronter les défis mondiaux, l'organisation appelle les pouvoirs publics à ériger en priorité le renforcement de la gouvernance tout en tirant parti des nouvelles technologies.

« Pour pouvoir affronter l'avenir et préserver les fondements de la démocratie, les administrations publiques doivent se tenir prêtes à agir avec rapidité et à l'échelle requise, sans mettre en péril la confiance ni la transparence », a-t-elle expliqué.

A noter qu'en plus de proposer des comparaisons entre pays membres et partenaires de l'Organisation dans des domaines tels que les finances publiques, l'emploi public, la budgétisation, la transformation numérique et la prestation des services publics, ledit rapport exhorte les administrations publiques à apprendre à mieux dépenser.

« Les administrations publiques vont devoir réexaminer leurs dépenses pour gagner en efficacité, s'assurer que les priorités définies correspondent aux besoins de la population et améliorer la qualité des services publics », a conclu l'OCDE.

Alain Bouithy



Renforcer la gouvernance et reconquérir la confiance des citoyens, une priorité pour affronter les défis mondiaux



L'Observatoire de la sidérurgie voit le jour

L'Association des sidérurgistes du Maroc (ASM) a annoncé, mercredi, l'amorçage de son Observatoire et la publication officielle des données du secteur.

Organe dédié à la consolidation de la vision éthique de l'ASM, l'Observatoire de la sidérurgie a un rôle d'agrégateur de toutes les données remontées par les membres de l'ASM auprès d'une partie tierce, dans un souci de respect des codes de la charte déontologique de l'association, indique l'ASM dans un communiqué.

Ladite association fait savoir qu'à fin 2020, le chiffre d'affaires du

secteur (déclarations des opérateurs membres et non membres de l'ASM qui représentent 93 % du marché) s'est établi à près de 10,29 milliards de dirhams (MMDH), contre 11,29 MMDH une année auparavant. La production rond à béton, fil machine, acier plat s'est chiffrée, durant la même année, à 1,74 million de tonnes, après 1,77 million de tonnes en 2019.

S'agissant des investissements, ils ont atteint 507 millions de dirhams, selon l'ASM, faisant savoir que le secteur emploie 3.103 personnes (en 2020).

Les opportunités d'investissement à Dakhla présentées aux MRE établis à Strasbourg

Les opportunités d'investissement à Dakhla ont été présentées aux potentiels investisseurs de la diaspora marocaine établis dans la région de l'Est de France, lors d'un webinaire organisé, récemment à l'initiative du consulat général du Royaume à Strasbourg.

Ce webinaire, organisé dans le cadre de la promotion économique du Maroc et notamment de ses provinces du Sud, en collaboration avec le Centre régional d'investissement (CRI) de Dakhla-Oued Ed-Dahab, avait

pour objectif de présenter les opportunités de collaboration et d'investissement dans cette région, rapporte la MAP.

La rencontre virtuelle s'inscrit dans le cadre de la politique du Royaume qui entend donner une nouvelle dynamique à cette région en faisant de son chef-lieu, Dakhla, un centre économique reliant les autres régions du Maroc à l'Afrique subsaharienne, indique la représentation consulaire dans un communiqué.

Cet échange a connu la participation de Mounir Houari, directeur général du CRI de Dakhla-Oued Ed-Dahab, qui a présenté le Centre, ses leviers, les principaux avantages concurrentiels de la région et les opportunités d'investissement qu'elle offre, ajoute la même source.

Il a mis en relief la position géographique avantageuse de Dakhla qui lui confère le rôle de pivot et de plateforme d'échanges entre le Maroc et l'Europe via l'océan Atlantique, d'une part, et entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne via la Mauritanie, d'autre part.

Il a également souligné les potentialités économiques importantes, notamment dans les secteurs de la pêche maritime, l'agriculture, le tourisme et l'énergie, ainsi que le développement durable comme principe prioritaire dans l'activité écono-



mique avec un focus sur le projet de dessalement et les énergies renouvelables, précise la même source. M. Houari a présenté à ses interlocuteurs le grand projet du Port Dakhla Atlantique, qui devrait promouvoir les échanges commerciaux directs entre le Maroc et ses partenaires africains.

Selon le directeur du CRI, "une zone industrielle et logistique de 1.000 ha sera annexée à ce port, qui va permettre la créa-

tion d'une zone de libre-échange. Celle-ci est ancrée dans la stratégie marocaine visant à consolider les partenariats et les échanges commerciaux Sud-Sud".

Il est revenu également sur la mise en place de deux plateformes logistiques au niveau du poste frontalier d'El Guergarat et à Bir Guendouz de 34 ha chacune, qui vont permettre à la région "de se positionner comme une porte d'entrée vers l'Afrique et un grand hub d'échange".

La présentation du directeur du CRI Dakhla a été suivie d'un échange avec les compétences marocaines de la région de l'Est de France sur des sujets concrets tels que le foncier, les niches d'investissements existantes, l'agriculture biologique, le tourisme médical et le rôle de relais qu'ils sont près de jouer pour promouvoir la destination Maroc en tant que hub d'attraction des investissements auprès des opérateurs économiques français.



La position géographique de la région lui confère le rôle de pivot et de plateforme d'échanges entre le Maroc, l'Europe et l'Afrique subsaharienne

Lancement de la 5^{ème} édition du programme Madaëf Eco6 à Al Hoceima

Le leader de l'investissement touristique Madaëf pose ses valises dans la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec le lancement, à Al Hoceima, de la 5^{ème} édition du programme Madaëf Eco6, dont l'appel à projets se tient du 12 juillet au 12 août 2021.

Cette édition vient consolider les efforts d'investissement consentis par Madaëf pour contribuer à l'essor touristique d'Al Hoceima, indique la société dans un communiqué, précisant que les candidatures sont admissibles via la plateforme "www.madaef-eco6.ma".

Madaëf est présent à Al Hoceima à travers plusieurs unités hôtelières (Mercur

Quemado Resort, Suites Hotel Mohammed V, Al Hoceima Bay Hôtel et Appart Hôtel), fait savoir la même source, notant que deux nouveaux complexes hôteliers ont été ouverts, cet été, sous enseigne Radisson Blu (Radisson Blu Resort Al Hoceima et Radisson Blu Residences Al Hoceima), ce qui porte le portefeuille de Madaëf à plus de 2.800 lits touristiques dans cette destination, rapporte la MAP.

L'initiative Madaëf Eco6 entend ainsi enrichir l'offre touristique d'Al Hoceima, "la perle de la Méditerranée", avec des projets innovants à forte valeur ajoutée à même de contribuer à atténuer l'effet de la saisonnalité de cette destination, le tout

selon une approche inclusive à fort ancrage local.

Les projets éligibles à cette édition doivent avoir trait aux six univers de la destination Al Hoceima, à savoir les animations culturelles et artistiques, les activités nautiques et balnéaires, les services aux unités hôtelières, la valorisation de l'artisanat et du terroir, les activités sportives et de bien-être, ainsi que la promotion de l'arrière-pays.

Les candidats sélectionnés bénéficieront des six plateformes d'accompagnement de Madaëf Eco6, qui comprennent entre autres un accompagnement professionnel à travers une équipe d'experts, un

accès aux marchés, aux financements et à des espaces de co-working, ainsi que des avantages exclusifs Eco6.

Madaëf Eco6 compte quatre éditions à son actif, à savoir Taghazout Bay, Madaëf Golfs, Saïdia Resorts et Tamuda Bay dont la liste des lauréats a été annoncée récemment.

Leader de l'investissement touristique au Maroc, Madaëf met à profit sa connaissance du secteur pour le développement et l'exploitation d'actifs touristiques, contribuant fortement à l'émergence de nouvelles destinations touristiques, au renforcement de la capacité d'accueil et à la montée en gamme de l'offre touristique

Encore un enrouement céleste, Lalla Naïma

C'était la glorieuse décennie 70-80 du siècle écoulé. Le cœur de notre génération, du moins la jeunesse citadine et scolarisée de l'époque, vibrait à gauche. Elle se délectait des idées, des écrits, des pièces de théâtre, des films et des chants engagés. Se les appropriait en tant qu'horizons aptes à populariser - pour reprendre les concepts chers au cher Antonio Gramsci - l'Hégémonie culturelle », à concrétiser la symbiose entre la classe populaire « pour soi » avec les « intellectuels organiques », étapes sine qua non pour que s'illumine, dans le ciel marocain alors envainé par le Makhzen, les soleils du « Grand Soir ».

En matière d'art de l'instant qu'est la chanson, cette génération-là, en ces temps-là, était passée maîtresse dans l'art (dénudé de couplets et de refrains) de séparer le bon grain de l'ivraie. Et chacun de s'enorgueillir d'avoir procédé à la « rupture » avec d'opium du peuple incarné par la chanson marocaine dite moderne, alors qu'elle était, à notre sens, intrinsèquement conservatrice et rétrograde (let de n'avoir et d'écouter seulement que les cassettes à bande magnétique et les disques microsillons 33 tours signés Cheikh Imam, Marcel Khalifa, Abed Azrié, El Achik... et évidemment les Nass el Ghilwane, Jil Jilala, es-Siham, Lemachaheb et Saïd El-Maghribi... ; dont certains

étaient acquis en catimini, et d'autres tolérés en vente libre par le puissant ministère de l'Intérieur pour en affaiblir le message « émancipateur » !

Aux génonies les chansons « modernes » diffusées en boucle par les « appareils idéologiques » de l'État ! Les Forces populaires ne se tromperont pas sur les leurs !

Et pourtant, notre « intégrisme » musical était mis à rude épreuve par du « bon grain » mis sous les feux de la rampe par « l'autre bord ». Certes, rares furent les dérogations à « l'ivraie », et Naïma Samih en fut l'illustration la plus cooptée par le jeune peuple de gauche.

Sa présence, sa voix et son charisme, entre autres qualités, transcendaient le clivage que notre génération avait érigé dans la sphère artistique. Des nôtres elle était ! Et elle l'est demeurée après que tant d'eau a coulé sous les ponts de l'Oued qu'est la vie, notre vie en permanente mutation. Elle nous sublimait, enivrait, nous faisait ranger dans les armoires du désuet les ceillères que nous nous étions forgées.

Sa fragilité, sa vulnérabilité, ses origines, son parcours, sa modestie, son auréole, ce sourire céleste, la plénitude de son art... autant de particularités qui, conjuguées à d'autres, l'ont fait accéder au statut d'artiste incontournable, au-dessus du lot et bénie par toutes les générations sans exception. Vénérée même par ceux pour qui le monde



profane se scindait en deux aires inconciliables et écoutée dans les palais comme dans les chaumières.

Osons le qualificatif : populaire ! Car elle « a formé la bande sonore de (nos) vie(s) », pour paraphraser Martin Scorsese.

Naïma Samih, diva de notre réconciliation avec nous-mêmes, entre nous-mêmes, entre une modernité radicale qui nous étire et une authenticité ancestrale qui nous empreint.

Et cette voix, son enrouement magnifiant la sensibilité extrême qui coule dans les veines du terroir, sa justesse s'adaptant aux polyphonies les plus complexes, ses tissures encensant l'humain en l'Être, notamment la

femme et son souffle fredonnant l'air et créant la sensation que Naïma chante pour notre seule individualité, congédie l'auditoire pour nous murmurer à l'oreille ! Ces sons vocaux sur la volupté desquels nous avons tant aimé et souffert, rêvé et confronté à la quotidienneté qui culbute, que nous avons en partage avec nos parents et nos enfants !

Encore un refrain, un enrouement, un enchantement, Lalla Naïma,

pour que les papillons blancs continuent à butiner la vie et à annoncer le printemps.

Par Saïd Ahid

Ces films d'animation qui ont ému Cannes 2021



Historiquement sous-représenté à Cannes, le film d'animation est de retour au festival avec notamment les deux maîtres Ari Folman, qui s'est rendu célèbre pour "Valse avec Bachir", et Mamoru Hosoda ("Mirai ma petite sœur").

Sélectionné aussi sur la Croisette, un film-enquête français sur l'alpinisme propose une adaptation réussie d'un manga de Jiro Taniguchi qui sortira cet automne, comme les deux autres.

"Belle" de Mamoru Hosoda :

Déjà sélectionné à Cannes avec "Mirai, ma petite sœur" (Quinzaine des réalisateurs) et remarqué pour "Les enfants loups, Ame & Yuki" (2012), Mamoru Hosoda, 53 ans, revient avec l'histoire d'une collégienne orpheline de mère, Suzu, qui s'invente une double vie sur internet où elle devient l'égérie musicale de millions de jeunes gens.

Véritable explosion graphique à la palette de couleurs débridée, le film, plein de romantisme, est une peinture du monde de l'adolescence, ses tourments amoureux, son usage des réseaux sociaux. Il enchaîne les chansons et les scènes d'action sur fond de questionnement sur l'importance d'être soi-même et le poids des masques sociaux.

C'est le troisième film dans lequel Hosoda embrasse la question d'internet, déjà présente dans "Digimon" en 2000 et "Summer Wars" (2009) : "Pour la jeune génération, internet existait déjà quand ils sont nés donc c'est inséparable de leur monde, il faut l'accepter", a détaillé Mamoru Hosoda à l'AFFP. "Je reconnais qu'il y a beaucoup de côtés négatifs, des attaques très méchantes sur les réseaux sociaux et même du harcèlement (...) mais il y a aussi des bons côtés: on peut faire connaissance avec des gens qu'on ne peut pas rencontrer

dans la vie réelle, avoir des partages, de la solidarité".

"Le sommet des dieux" de Patrick Imbert :

Plébiscité pour "Le grand méchant renard et autres contes", César 2018 du meilleur film d'animation, le dessinateur et réalisateur Patrick Imbert abandonne l'univers jeunesse pour un film au réalisme haletant situé entre les Alpes, le Japon et l'Himalaya, sur les traces d'un reporter photographe et d'un alpiniste mort au sommet de l'Everest.

Le film adapte en 1h30 les cinq tomes de l'ouvrage de Jiro Taniguchi, célèbre mangaka japonais décédé en 2019. Sauf exception toutefois, notamment une scène de sauvetage en hélicoptère dans les Grandes Jorasses, rien n'est directement tiré des cases de la BD. "Je n'ai pas repris son graphisme, pour moi ce n'est pas important, mais plutôt une approche des caractères humains (...), un ton qui évite souvent tout manichéisme et rentre dans la complexité des personnages et qui me plaît chez lui", confie Patrick Imbert, 43 ans.

Très documenté, le film a été travaillé à partir de photos et de la topologie réelle de l'Everest: "Tout est peint comme pour un décor normal d'animation", précise le réalisateur qui s'est entouré pour la bande originale

du compositeur franco-tunisien Amine Bouhafa, César de la meilleure musique en 2015 pour "Timbuktu".

"Où est Anne Frank ?" d'Ari Folman :

Après l'échec de son précédent film, "Le congrès" (2013), fable futuriste sur la montée de l'hypertechnologie au cinéma, Ari Folman a failli jeter l'éponge: "Je me suis dit: plus jamais de film d'animation pour un public adulte. C'est si difficile à produire qu'il faut viser un public large, autrement dit, familial", dit-il à l'AFFP.

Avec "Valse avec Bachir", en compétition officielle à Cannes en 2008, le cinéaste de 58 ans avait rencontré un succès considérable. Pour "Où est Anne Frank ?", qui a demandé huit ans de travail et mobilisé douze studios de pays différents, Ari Folman a tenté de limiter les risques en s'inspirant d'un livre parmi les plus connus du 20e siècle, "Le journal d'Anne Frank".

Prometteur, le film a pourtant reçu un accueil mitigé à Cannes. Il suit Kitty, une amie imaginaire de l'adolescente juive morte en déportation en 1945 et dont le journal de bord décrit les dernières années tragiques cachée à Amsterdam sous l'occupation nazie. Naviguant entre passé et présent, il propose une réflexion sur le sort des réfugiés d'aujourd'hui.

Antonio Banderas au casting d'”Indiana Jones 5”



L'acteur espagnol, Antonio Banderas, sera à l'affiche du prochain Indiana Jones, cinquième volet des aventures de l'archéologue aventurier, selon Variety. Le film, qui doit sortir en juillet 2022, pour fêter les 80 ans de Harrison Ford, est actuellement en tournage.

Antonio Banderas rejoint donc Harrison Ford, mais aussi les nouveaux acteurs qui l'entourent, la Bri-

tannique Phoebe Waller-Bridge, le Danois Mads Mikkelsen, l'Américain Boyd Holbrook, l'actrice de « Black Panther », Shaunette Renée Wilson et l'Allemand Thomas Kretschmann.

Fin juin, Harrison Ford, qui a fêté ses 79 printemps le 13 juillet dernier, s'est blessé à l'épaule en tournant une scène.

Annoncé dès 2016, le cinquième

volet des aventures d'Indiana Jones a pris du retard. Le tournage a déjà été retardé à plusieurs reprises et la sortie du film repoussée à juillet 2022. Avant cela, l'écriture du scénario avait connu diverses péripéties. Le film a pris tant de retard que Steven Spielberg, aux manettes des 4 précédents volets, a abandonné le projet, qu'il a confié à James Mangold (Le Mans 66).

Bouillon de culture

Renée Dorléac

L'actrice française Renée Dorléac, doyenne des comédiens du monde, s'est éteinte à l'âge de 109 ans à Paris, a annoncé jeudi sa famille.

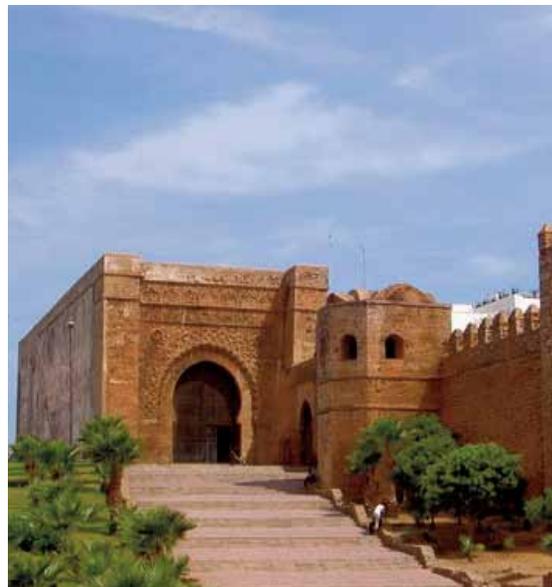
Née au Havre le 10 septembre 1911, Renée Dorléac était l'une des premières Françaises à se lancer dans le doublage prêtant sa voix à des actrices comme Olivia de Havilland, Judy Garland ou Esther Williams.

Son décès est intervenu dimanche alors que sa fille Catherine Deneuve se trouvait à Cannes pour la montée des marches du Festival pour le film hors compétition De son vivant, rapporte Le Figaro.

La comédienne avait choisi Simonot comme nom de scène, en hommage à un ami de sa mère, un artiste lyrique devenu son parrain dans le métier, démarré très jeune au théâtre de l'Odéon, où elle est restée près de trois décennies. Elle a cessé quasiment toute activité professionnelle, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, pour se consacrer à sa famille et ses quatre filles, ajoute le quotidien. «Ma vieillesse n'est pas triste (...) il n'y a pas un jour où je ne reçois pas un coup de téléphone ou une visite de mes enfants et petits-enfants», dont les enfants de Catherine, les acteurs Christian Vadim et Chiara Mastroianni, assurait-elle en 2013.



Le DG de l'ISESCO reçoit les clés des portails de la Kasbah des Oudayas



Le directeur général de l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), Salem Ben Mohamed El Malek, a reçu mercredi à Rabat, les clés des portails de la Kasbah des Oudayas.

Cet événement s'inscrit dans le cadre de la préparation de la déclaration de Rabat, capitale culturelle islamique. A la tête de la délégation de l'ISESCO, M. El Malek s'est félicité, à l'occasion, de l'engagement de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur de la protection du patrimoine culturel et des monuments historiques du Royaume.

Dans une déclaration à la chaîne d'information M24, le directeur général de l'ISESCO a mis en évidence la symbolique que revêt le patrimoine de la Kasbah des Oudayas, rappelant que Rabat fut inscrite en 2012 par l'Organisation des Nations

unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la liste du Patrimoine mondial, et en 2019 sur la liste du patrimoine du monde islamique, lors du 11^e congrès des ministres de la Culture, tenu à Tunis à l'initiative de l'ISESCO.

La Fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Rabat, présidée par Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa, joue un rôle notoire dans la préservation et la protection des monuments historiques de la ville de Rabat, en tant que patrimoine islamique et humain universel, a-t-il poursuivi.

Pour sa part, le président de l'association Espace les Oudayas, Abderrahmane Badraoui a déclaré que la remise des clés des portails de la Kasbah des Oudayas constitue une tradition de longue date, en signe de reconnaissance aux efforts fournis par les responsables pour la

protection et la préservation du patrimoine qu'elle abrite.

De son côté, l'enseignant chercheur en archéologie et patrimoine et président du conseil international des monuments et des sites ICOMOS-Maroc, Abdelati Lahlou a souligné que la visite de la délégation de l'ISESCO à la Kasbah des Oudayas illustre l'envergure des travaux de restauration et d'entretien de ce monument, notant que les portails, les murailles et les tours ont été restaurées, à l'instar d'une partie du quartier, du café maure, ou encore du jardin andalous.

M. Lahlou a ajouté que la Kasbah constitue un des premiers quartiers de la ville de Rabat, bâti au XI^e siècle, soulignant que compte tenu de son emplacement stratégique, elle a toujours suscité une attention particulière, aujourd'hui redoublée.



Les stars françaises squattent le tapis rouge

Depuis le début de la manifestation, les montées des marches glamour n'ont pas manqué entre celle de la soirée d'ouverture avec Marion Cotillard, celle de Tout s'est bien passé avec Sophie Marceau ou encore celle du film Benedetta avec Virginie Efira. Autres moments forts de cette édition 2021, la venue de Catherine Deneuve, la complicité entre Charlotte Gainsbourg et sa mère Jane Birkin ou la présentation d'Aline, de et avec Valérie Lemercier. Ce soir, le tapis rouge s'est déroulé pour un film français en compétition : France de Bruno Dumont. Le récit tourne autour du personnage de France de Meurs, jouée par Léa Seydoux, une journaliste télé, star de l'info. Mais derrière la célébrité, la jeune femme ne semble pas aussi épanouie qu'elle

le voudrait. Son mariage bat de l'aile et la célébrité lui pèse. Un banal accident de la circulation va être l'élément déclencheur d'une série de catastrophes professionnelles et personnelles...

Pour cette montée des marches, tout Cannes guettait la présence de Léa Seydoux, mais l'actrice française, dont c'est le troisième film en compétition cette année, était toujours absente pour cause de Covid-19. Cela n'a pas empêché, évidemment, le réalisateur, Bruno Dumont de grimper les marches avec une partie de son équipe dont Benjamin Biolay et Blanche Gardin. Autres invités de marque de cette montée des marches cannoise : Elsa Zylberstein, membre du jury Un Certain regard, Louis Garrel, mais encore Camille.



Michel Hazanavicius dézingue des fans de la saga OSS 117

En l'espace de deux volets, Michel Hazanavicius est parvenu à faire de la franchise OSS 117 une saga mythique dont certaines répliques sont devenues cultes. Invité ce jeudi 15 juillet dans l'émission "Sous le soleil de Platon" sur les ondes de France Inter, le réalisateur français est revenu sur cette saga dont le troisième volet "Alerte rouge en Afrique noire" sortira dans les salles le 4 août 2021, mais sera réalisé cette fois par Nicolas Bedos.

Au cours de l'entretien, Michel Hazanavicius s'est exprimé sur les nombreux fans qui réutilisent les citations les plus fortes et déjantées de Hubert Bonisseur de La Bath, l'agent secret loufoque incarné par Jean Dujardin. "Je pense que je n'assumerais pas tous les gens qui citent des vannes de OSS, dans toutes les circonstances. Il y a des gens, je pense que je rirais volontiers avec eux", a estimé le réalisateur.



Melania Trump : Cette révélation accablante qu'elle aurait préféré garder secrète

Un carnet compromettant. Le média Business Insider a mis la main sur le carnet d'adresses qui appartenait selon les dires à Jeffrey Epstein - le milliardaire américain accusé d'avoir exploité sexuellement des jeunes filles mineures - dans les années 90. Ce document, qui répertorie 349 contacts, permet d'en savoir plus sur l'entourage du défunt pédophile. Et en tournant les pages, nos confrères ont trouvé une révélation accablante.

Parmi ces noms, figure celui de Suzanne Ircha, désormais Johnson depuis son mariage avec le propriétaire des Jets de New York Woody Johnson, qui n'est autre que l'une des meilleures amies de Melania Trump. La présence de son patronyme dans les pages du carnet de Jeffrey Epstein s'ajoute à un réseau de liens connus entre l'ancienne Première Dame, son mari et le délinquant sexuel. Mais ce n'est pas tout. Il y a aussi les coordonnées de ses frères et soeurs. Pour le moment, Suzanne Ircha n'a pas souhaité commenter ou expliquer le pourquoi.

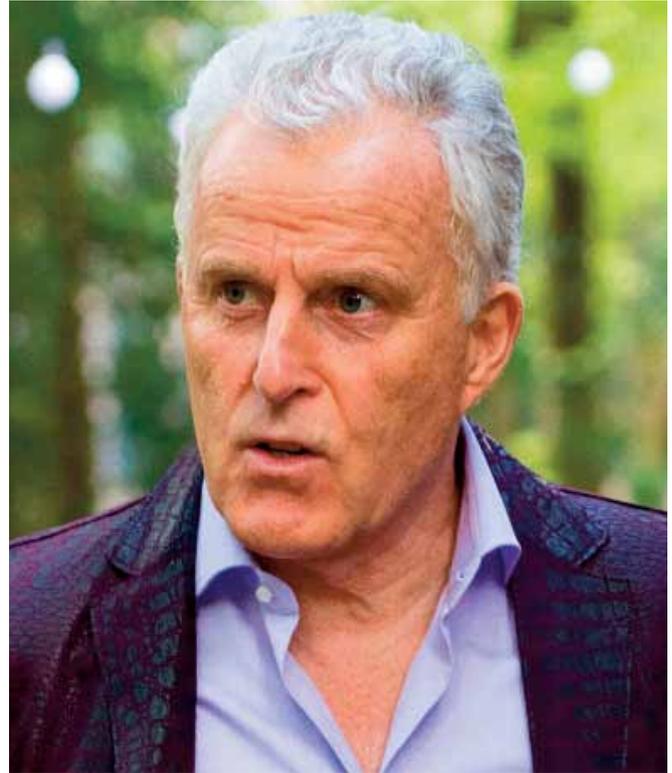


Marco Verratti convoie en justes noces avec Jessica Aidi

Jessica Aidi et Marco Verratti se sont fiancés en décembre 2020 et avaient rapidement évoqué leur désir de mariage. "On espère pouvoir l'organiser en 2021 si les conditions sanitaires évidemment nous le permettent", confiait la jeune femme à nos confrères de Gala. Et après le mariage, les enfants ! Marco Verratti en a déjà deux, des garçons prénommés Tommaso et Andrea, nés de sa première union avec Laura Zazzara. Le footballeur italien de 28 ans, et milieu de terrain du PSG, souhaite aussi en avoir avec Jessica : "Marco a envie d'avoir d'autres enfants. Moi aussi. Je m'entends extrêmement bien avec ses deux fils. Tommaso et Andrea sont aussi gentils que leur papa. De vrais nounours... Je ne pensais pas qu'on allait si vite s'attacher. Et ça se passe

très bien aussi avec la maman des petits, ce qui est primordial."

Marco Verratti avait fait une demande en mariage enflammée à Jessica Aidi à Marrakech, où ils avaient passé les fêtes de fin d'année. Euro 2020 oblige, les amoureux ont pris leurs distances, le temps de la compétition. Le footballeur a tout de même eu une pensée pour sa fiancée pour son anniversaire : il lui a adressé une déclaration d'amour en quelques mots, pour ses 29 ans ! À cette occasion, l'Italien avait posté sur Instagram une photo d'eux deux, s'embrassant dans le désert du Maroc lors de sa demande en mariage. "Joyeux anniversaire mon amour (...) Jessica Aidi, je t'aime", a-t-il simplement écrit. L'intéressée avait commenté : "Amour de ma vie".



am
plu
n'e
de
Po

Touché par balles, le journaliste néerlandais Peter Rudolf de Vries est décédé

Les Pays-Bas sont sous le choc. À l'âge de 64 ans, le journaliste Peter Rudolf de Vries est décédé ce jeudi 15 juillet. Le célèbre spécialiste des affaires criminelles avait été grièvement touché par cinq balles (une à la tête, quatre au thorax, ndlr) le mardi 6 juillet dernier vers 19h30 alors qu'il

sortait d'un studio de télévision après avoir été invité dans le talk show RTL Boulevard. Depuis, les bouquets de fleurs avaient été déposés par centaines sur le lieu du crime, dans le centre d'Amsterdam, en soutien au journaliste populaire et respecté pour l'ensemble de son travail.

A peine maman, Meghan Markle reprend le travail pour Netflix avec une série féministe

On la croyait partie pour 5 mois de congés maternité, après la naissance de sa fille Lilibeth Diana, mais Meghan Markle a du pain sur la planche, au bureau. Après avoir signé un contrat à 100 millions de dollars avec Netflix, l'an dernier, la femme du prince Harry va bientôt honorer sa part du deal.

Si son homme a d'ores et déjà proposé une série documentaire sur les Invictus Games, "Heart of Invictus", à la plateforme de streaming américaine, l'ancienne actrice a de son côté décidé de revenir à

un thème qui lui est cher. Celui du féminisme. Elle est engagée pour la cause depuis son plus tendre âge. Et même si elle a troqué son statut d'actrice contre un titre de duchesse de Sussex, Meghan Markle n'a jamais interrompu son combat.

Avec la série animée qu'elle prépare en tant que productrice et qui s'intitule provisoirement "Pearl", la star espère pousser les jeunes filles à s'émanciper, en prenant comme exemple des personnages féminins "extraordinaires" qui ont marqué l'Histoire, à travers les âges.



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MADIOUNA
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
SERVICE RÉGIE COMMUNALE

ANNULATION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° 01/2021/R.C7

Nous portons à la connaissance des concurrents que l'appel d'offres ouvert N°01/2021/R.C7 relatif la location des Boutiques Commerciales situé au Complexe Commercial "ARINA" appartenant à Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar (boutiques n°: 45-56-47-48-49-50-51), qui avait paru dans le journal «LIBERATION» en date du 02/07/2021 sous N° 9358 et au journal «الاتحاد الاشتراكي» en date du 02/07/2021 sous N° 12884 a été annulé.

N°6618/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MADIOUNA
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
SERVICE RÉGIE COMMUNALE

AVIS D'APPEL D'OFFRE
N°01/2021/R.C11

Le 12/08/2021 à 10 heures, sera procédé, dans le complexe Commercial « ARINA » sis au lotissement AL ALIA ALBAYDA Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre relatif à la location des Boutiques Commerciales situé au Complexe Commercial "ARINA" appartenant à Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar (boutiques n° :45-46-47-48-49-50-51) selon le tableau détaillé ci-dessous :

N° DU BOUTIQUE	Surface En M²	MONTANT DE LA CAUTION PROVISOIRE EN DHS	LE PRIX D'OUVERTURE ESTIMÉ DU PRIX BRUT EN DHS
45	16,92	3.900,00	100.000,00
46	16,92	3.900,00	100.000,00
47	16,92	3.900,00	100.000,00
48	16,92	3.900,00	100.000,00
49	16,92	3.900,00	100.000,00
50	16,92	3.900,00	100.000,00
51	16,92	3.900,00	100.000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la régie communale de Sidi Hajjaj Oued Hassar, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 3 900.00 DHS (Trois mille neuf cent dirhams)

Le prix d'ouverture estimé du prix brut: 100 000.00 DHS (Cent mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar ;
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N°6620/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MADIOUNA
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
SERVICE RÉGIE COMMUNALE

AVIS RECTIFICATIF DE L' APPEL D'OFFRES

OUVERT N° 01/2021/R.C6

AVEC REPORT DE LA DATE D'OUVERTURE DES PLS

Nous portons à la connaissance des concurrents que l'appel d'offres ouvert N°01/2021/R.C6 relatif la location des Boutiques Commerciales situé au Complexe Commercial "ARINA" appartenant à Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar (boutiques n° :33-34-35-39-40-44-59), qui avait paru dans le journal «LIBERATION» en date du 02/07/2021 sous N° 9358 et au journal «الاتحاد الاشتراكي» en date du 02/07/2021 sous N° 12884 a connu des modifications suivantes:

- 1- Le cautionnement provisoire pour les boutiques n°44 et n°59 est fixé à la somme de 3900,00 dirhams (Trois mille neuf cent dirhams) et non 4500,00dh.
- 2- La date d'ouverture des plis du 03/08/2021 à 10 h est reportée au 04/08/2021 à 10 heures.

Le reste du contenu de présent d'appel d'offres demeure sans changement.

N°6619/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION SOUS MARRA
PREFECTURE D'AGADIR IDA OUTANANE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIVISION BUDGET ET MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 17-FDR /2021

Le Vendredi 13 Aout 2021 à 11h00min, il sera procédé dans la salle de réunion de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE COLLEGIAL AL ICHRAK A LA COMMUNE D'AOURIR- PREFECTURE D'AGADIR IDA OUTANANE ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

- ✓ Le Montant du cautionnement provisoire est de : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 DHS).
- ✓ L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : SIX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE ONZE MILLE TROIS CENT QUARANTE HUIT DIRHAMS ET QUARANTE CENTIMES (6.671.348,40DHS) TTC.
- ✓ Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) précité. Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
 - Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°:020-14 du 04/03/2014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

- Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :
 - *Pour les concurrents installés au Maroc :
 - Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et des travaux publics délivrée par le ministère de l'équipement et du transport faisant ressortir :

Système de qualification	Secteur	Qualification	Classe
Le nouveau système	A	A2	3

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°6621/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA REGION GUELIMM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELIMM
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIVISION DES MARCHÉS ET MARCHÉS

Avis rectificatif

Avis d'appel d'offres ouvert
N° 02/INDH/2021

L'acquisition des kits scolaires dans le cadre de l'Initiative Royale « un million de cartables » au profit des établissements scolaires relevant de la province de Guelim, au titre de l'année scolaire 2021-2022- Marché Alloué - :

- Lot n°1 : kits scolaires au profit des établissements scolaires de la ville de Guelim, cercle Guelim et cercle Laqabli.
- Lot n°2 : kits scolaires au profit des établissements scolaires de la ville Bouzakane et cercle Bouzakane.

Il est porté à la connaissance des concurrents que :

Le 05/08/2021 à 11 h 00 min Il sera procédé, au Secrétariat Général de la Province de Guelim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix.

N°6622/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA
 SECRETARIAT GENERAL
 DBM

Avis Rectificatif

Il est porté à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offres ouvert N°:02/2021/FDR publié au quotidien Libération sous n° 9363 du 08/07/2021 est modifié comme suit :

-lire :
 Appel d'offres ouvert N° : 03/2021/FDR
 Le reste sans changement.

N°6623/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

 SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE RHAMNA

Objet : ETUDE DE CONSTRUCTION DE L'OUVRAGE D'ART SUR OUED OUM ER-RBIA AU PK29+800 DE LA RP2102 -PROVINCE DE RHAMNA-

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 21/2021

OUVERTURE DES PLS LE 17/08/2021

Le 17/08/2021 à 10h 30 (Dix Heures et demi), il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Équipement, du Transport, de La logistique et de l'Eau de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

ETUDE DE CONSTRUCTION DE L'OUVRAGE D'ART SUR OUED OUM ER-RBIA AU PK29+800 DE LA RP2102 -PROVINCE DE RHAMNA-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du Service de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Rhamna. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés Publics sur l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **trois mille huit cent dirhams (3 800,00 Dh)**
 L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux cent cinquante-neuf mille deux cent dirhams (259 200,00 Dh) TTC.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés du SETLE ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du SETLE ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marche publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de consultation.

Un dossier technique comprenant :

- 1- Pour les concurrents installés au Maroc :
 - a) Une copie certifiée conforme du certificat d'agrément : D4 et D5.
- 2- Pour les concurrents non installés au Maroc :
 - a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
 - b) Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original, délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations similaires ont été exécutées, avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du ou (des) signataire(s) ;

N°6626/PA

Royaume du Maroc
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 REGION DE L'ORIENTAL
 AGENCY REGIONALE D'EXECUTION DES PROJETS DE L'ORIENTAL



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX

Il sera procédé, au siège de l'AREP de l'Oriental sis à l'Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76- Oujda, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix désignés ci-après :

Appel d'offres N°	Objet	Caution provisoire (MDI TTC)	Estimation de l'Administration (EN MDI TTC)	Date et l'heure de l'ouverture des plis	Documents justificatifs à fournir
16/2021/AREPO	Travaux de Construction de la route non classée reliant la RR001 vers Talait relevant de la commune Talait -PROVINCE DE FIGUG-	180 000,00	11 856 528,00	17/08/2021 à 10h00mn	l'article F du règlement de consultation
17/2021/AREPO	Travaux de construction de la route non classée reliant la RR607 vers la RP604 Via Douar Laghwa relevant de la commune LAAOUDJATE - PROVINCE JERADA-	130 000,00	7 664 337,60	17/08/2021 à 10h00mn	l'article F du règlement de consultation

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de l'Oriental, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de l'Oriental sis à Avenue le Prince Héritier My El Hassan Immeuble 76- Oujda ;
- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

N°6624/PA

المملكة المغربية
 ROYAUME DU MAROC



وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 Département des Eaux et Forêts
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Nord Est
 Direction provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guelcif

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°12/2021/DPEEL/CD/GUEIF

Le 11/08/2021 à 10h, il sera procédé, dans le bureau du Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guelcif (Avenue Mohammed VI, Guelcif), à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour : l'exécution des travaux de reboisement, dans la Province de Guelcif répartie en deux (02) lots :

Lot n°1: L'exécution des travaux de Reboisement dans le périmètre désigné LAGHRASS, situé dans la Commune de Berkhne, Province de Guelcif.
 Lot n°2: L'exécution des travaux de Reboisement dans les périmètres dénommés BOULBRAD et AGHIL, situés dans les Communes de Mergajim et Ras Lakast, Province de Guelcif

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des programmes et suivi-évaluation de la même direction, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Eau (www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot n°1 : Trente et Un Mille dirhams (31.000,00DH) ;
- Lot n°2 : cinquante mille dirhams (50.000,00DH) ;

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

- Lot n°1 : Un million trente-huit mille neuf cent soixante (1 038 960,00) Dirhams
- Lot n°2 : Un Million six cent soixante et onze mille et cinq cent cinquante-deux (1 671 552,00) Dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jowmaad Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et lutte contre la désertification de Guelcif ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité;
- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage dans le portail des marchés de l'Eau.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Le dossier technique doit comprendre une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivrée par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, le certificat exigé est comme suit :

Lot n°	Secteur d'activité	Qualifications exigées	Catégorie
1	1	1-4	Minimale 4
2	1	1-4	Minimale 3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 5 du règlement de consultation.

N°6625/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER
CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18 /
06 61 86 89 08

Aux termes d'un acte S.S.P en date de 02/04/2021 à Marrakech il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont:

1- Dénomination : « M-INNOVATION » SARL
2- Siège social: 91 LOT ZAITOUNA 1ER ETAGE BUREAU EL JAMIAA-34 AMERCHICH MARRAKECH

3- Objet social : AGENCE DE COMMUNICATION ET CONSULTING-DEVELOPPEMENT DE SITES WEB ET DE SOLUTION INFORMATIQUE-SERVICES D'IMPRIMERIE-VENTE DE MATERIEL BURETIQUE ET INFORMATIQUE.

4- Durée : 99 ans.

5- Capital Social : s'élève à 100.000,00dhs il est divisé en 1000 parts sociales de 100,00dh chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées aux associés, unique à savoir :

Mr.M'.OMAR ACHBAROU ... 40.000,00PARTS
Mr.ANAS ARGANE ... 40.000,00PARTS
Mr.DAOUUD OUMHA ... 20.000,00PART
Soit au total..... 1000 PARTS

6- Gérance : la société est gérée par le gérant Mr DAOUAD OUMHA CIN N°PB135459 pour une durée illimitée.

7- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

8- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de Marrakech sous le n°M10_19_2006941108939/2019/D.A.C.E et immatriculé au RC sous le N° 9 9 7 8 3 / 2 0 1 9 1 e 23/10/2019

N° 6610/PA

FinanceCom S.A
Société Anonyme
au capital social de
210.000.000 de dirhams
Siège social : Casablanca,
81-83, Avenue
de l'Armée Royale
R.C Casablanca n° 35.433 -
IF 01031607

Fusion par absorption de la société FinanceCom par Holding Mezian Benjeloun « H.B.M » (nouvellement dénommée « O CAPITAL GROUP ») & Dissolution de plein droit de FinanceCom

Au terme de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2021, les actionnaires de la société FinanceCom (la « Société ») ont décidé :

- D'approuver la fusion par absorption de FinanceCom par H.B.M (nouvellement dénommée

O CAPITAL GROUP) ;
- De prendre acte de la dissolution de plein droit de la Société suivie par une opération de liquidation, prenant effet le 14 mai 2021. Le dépôt au greffe du tribunal de commerce de Casablanca a été effectué le 9 juin 2021 sous le numéro 782000.

N° 6611/PA

MON CADDIE SARL
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000.000,00 Dirhams
Siège social: MAG 167 ET MAG 171 BD HASSAN IER CASABLANCA
R.C. : 466537

AVIS DE MODIFICATION
Suivant acte sous seing privé en date du 15/06/2021 à CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit :
ATTRIBUTION D'UNE ENSEIGNE COMMERCIALE :
L'assemblée décide d'attribuer l'enseigne commerciale " ECO MARCHE GAUTHIER " à la société MON CADDIE et ainsi pouvoir en faire usage pour des fins commerciales dans la ville de CASABLANCA
Dépôt légal : au greffe du tribunal de commerce de CASABLANCA le 15/07/2021 sous le numéro 787181

N° 6612/PA

FiduExpress
Cabinet de Travaux
Comptables, Juridiques
& Fiscaux

MTS INDUSTRIE SARL
Aux termes d'un acte SSP du 01/07/2021, les associés décident:

L'augmentation du capital social de 900 000,00 DHS en numéraire, afin de le porter de 100 000,00 DH à 1 000 000,00 DH par la création de 9000 parts sociales nouvelles de 100 DH chacune libéré intégralement.

Dépôt légal : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Mohammedia le 13/07/2021 sous les N°1808.

N° 6613/PA

CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/06/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION : «LUX LIVING» SARL.
OBJET : PROMOTION IMMOBILIERE.

SIEGE SOCIAL : 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR, 2 EMME ETAGE, APPT N°4, CASABLANCA.
DUREE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit :

• MR. ELHOUARI EL BADAOUI 286 PARTS SOCIALES
• MR. DRISS FARIDI 285 PARTS SOCIALES
• MME. FATIMA FARIDI 215 PARTS SOCIALES
• MR. ABDELMAJID GOURRAM 214 PARTS SOCIALES

SOIT AU TOTAL 1.000 PARTS SOCIALES
ANNEE SOCIALE : Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

GERANCE : La société est gérée par MR. ELHOUARI EL BADAOUI et MR. DRISS FARIDI, pour une durée illimitée.
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 14/07/2021 sous le N°786938. RC N° 510727.

Pour Extraire et Mention LA GERANCE

N° 6614/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Education Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale de l'Education et de la Formation de la Région de Rabat Salé
Kenitra
Direction provinciale de Kenitra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 42/DPK/2021
SEANCE PUBLIQUE
Le 03/09/2021 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du ministère de l'Education Nationale de la Formation Professionnelle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kenitra, sise à rue Abdelaziz Boutaleb Mimosa -Kenitra-, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres N° 42 /DPK/2021 qui a pour objet :ETUDES GEOTECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 20 SALLES DE CLASSE ET LEURS BLOCS SANITAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT EN T

PRESCOLAIRE DANS DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES RELEVANT DES COMMUNES : KENITRA, BAHARA OULAD AYAD, SIDI TAIBI, MNASRA, SOUK LARBIAA, SIDI MOHAMED LAHMER et MOULAY BOUSSELHAM - PROVINCE DE KENITRA - EN LOT UNIQUE.
- L'estimation est de 46 000,00 Dhs TTC (Quarante six mille dirhams)
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du siège de la Direction Provinciale du ministre de l'Education Nationale de la formation professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de Kenitra SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatifs aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
- Soit déposer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du ministre de l'Education Nationale de la formation professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de Kenitra service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés);
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Education Nationale de Kenitra -service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés);
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis ;
- Soit soumissionner électro-

niquement conformément à l'arrête du ministre des finances n° 20-14 du 04 septembre 2014.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 3,5, 9et 10 du Règlement de la consultation.

N° 6615/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
CERCLE
D'AGUELMOUS..
C.T HAD
BOUHSSOUSSEN.
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
05/C.T.H.B/2021

Le 24 aout 2021 à 10 Heures , il sera procédé dans le bureau de M. Le Le Président de La commune de Had BouhssousSEN. Province Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix concernant : CONSTRUCTION D'UN VIADUC A OUED BOURDIM COMMUNE HAD BOUHSSOUSSEN

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de service technique de la commune Had BouhssousSEN. Rovince de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux Mille Dirhams (2000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de quatre vingt huit mille sept cent quarante six dirhams (88746,00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune rurale de Had BouhssousSEN ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de Mr. Le Président de la commune Had BouhssousSEN province de Khénifra.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation, à savoir :
1) Dossier administratif comprenant :

a- une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du décret n° 2-12-349.
b- l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu

c- pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article 157 du décret précité.
Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions

fixées à l'article 40 du décret précité:

a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
b) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
d) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

N.B. : les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes b, c et d de l'article 25 du décret des marchés publics, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2) Dossier technique comprenant :
a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;

3) Les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres :
- CP5
- R de Consultation

N° 6616/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 18/2021/DGM

Le 07/09/2021 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Générale de la Météorologie à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 18/2021/DGM, pour la fourniture, installation et mise en service de trois radars météorologiques Doppler de bande X pour la couverture de la région de Mohammedia, la région de M'Diq-Fnideq et la vallée de l'Ourika, avec leurs intégrations au système de concentration et de traitement des données radar existant de la DGM à Casablanca en trois lots ainsi que les prestations de maintenance y afférentes. (Diverses préfectures).

Lot N° 1: Fourniture, installation et mise en service d'un radar météorologique Doppler de bande X pour la couverture de la région de Mohammedia (Préfecture de Mohammedia).
Lot N° 2: Fourniture, installation et mise en service d'un radar météorologique Doppler de bande X pour la couverture de la région de M'Diq-Fnideq (Préfecture de M'Diq-Fnideq).

Lot N° 3: Fourniture, installation et mise en service d'un radar météorologique Doppler de bande X pour la couverture de la vallée de l'Ourika (Préfecture de Marrakech).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés et gestion comptable de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
Lot N° 1: 100 000,00 dhs (Cent mille dirhams).
Lot N° 2: 100 000,00 dhs (Cent mille dirhams).
Lot N° 3: 100 000,00 dhs (Cent mille dirhams).
L'estimation du maître d'ouvrage pour l'acquisition est fixée à la somme d :
Lot N° 1: 9 741 644,00 dhs (Neuf millions sept cent quarante un mille six cent quarante quatre dirhams TTC).
Lot N° 2: 9 519 500,00 dhs (Neuf millions cinq cent dix-neuf mille cinq cent dirhams TTC).
Lot N° 3: 9 399 500,00 dhs (Neuf millions trois cent quatre vingt dix-neuf mille cinq cent dirhams TTC).
L'estimation du maître d'ouvrage pour la maintenance est fixée à la somme de :
Lot N° 1: 847 434,00 dhs (Huit cent quarante sept mille quatre cent trente quatre dirhams TTC).
Lot N° 2: 757 362,00 dhs (Sept cent cinquante sept mille trois cent soixante deux dirhams TTC).
Lot N° 3: 757 362,00 dhs (Sept cent cinquante sept mille trois cent soixante deux dirhams TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics
Il est prévu une visite des lieux selon le calendrier suivant :
Le 16/08/2021 à 11 h00mn à l'Aéroport de Marrakech (Menara)
Le 17/08/2021 à 11 h00mn à l'Aérodrome de Tit Mellil (Mohammedia)
Le 18/08/2021 à 11 h00mn au CPM de Tetouan
Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 6617/PA

STE LIMPIO SAHARIANO SARL CONSTITUTION

1)- Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 01/07/2021, il a été institué une société SARL dont les caractéristiques sont :

- Dénomination Sociale : «LIMPIO SAHARIANO»
- Forme : SARL.
- Objet : -TRAVAUX DIVERS, COMMERCE GENERAL, IMPORT ET EXPORT, NETTOYAGE, ALLOCATION DU PERSONNEL, INTERIMS, JARDINAGE ET VENTE DE PLANTE
- Siège social : HAY MOULAY RACHED 3eme TRANCHE BLOC 3 N 1 LAAYOUNE.
- Durée : 99 ans.
- Capital social : 100.000,00 Dhs (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 parts sociales (Mille parts) de 100 Dhs (Cent Dirhams) chacune. La répartition du capital est faite comme suit :
- Mme BAILLA LALLA DOUNYAJAT : 50.000,00 DH
- Mme ABBAH ABNITA : 50.000,00 DH
- Total : 100.000,00 DH
- La gérance : Mme. BAILLA LALLA DOUNYAJAT, gérant unique pour une durée illimitée.
- Année sociale : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- Bénéfices : Les produits nets de chaque exercice après prélèvements légaux et statutaires seront répartis entre les associés proportionnellement à leurs parts. RC N° 37487 le 12-07-2021.

N° 6627/PA

PARA BADR ELHAKIM-SARL CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/06/2021, il a été établi les statuts d'une société SARL dont les caractéristiques sont les Suivantes :

Dénomination : PARA BADR ELHAKIM

Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée

Objet: PARAPHARMACIE ,MARCHAND DE PRODUITS COSMETIQUES.

Siège Social : 23 BD OUKBA IBNOU NAFII HAY MOHAMMADI CASABLANCA

DUREE : 99 ans..

Capital Social : Fixée à 100,000,00 Dhs (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune :

- Mme HILAL MONIA : 500 Parts Sociales.
- Mme HASSISSI SIHAM : 500 Parts Sociales.

GERANCE :

- * Mme HILAL MONIA, cogérante de la Société.
- * Mme HASSISSI SIHAM, cogérante de la Société

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 15/07/2021 Sous le N° 787158. RC N 511035.

N° 6628/PA

Y&D GROUP – SARL AU CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 03/6/2021, il a été établi les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les Suivantes:

Dénomination : Y&D GROUP -S.A.R.L.AU

Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique

Objet: Le commerce et la distribution de motocycle. Marchands des pièces, accessoires, produits d'entretien et

équipements motocycle.

Siège Social : GROUP ATTA-KADOUME GH 2-17 2eme ETG SIDI BERNOUSSI, CASABLANCA.

DUREE : 99 ans.

Capital Social : 100.000,00 Dhs (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune :

- 1000 Parts attribuées : Mr. BOUCHRA ZOUAANE.
- GERANCE : M. BOUCHRA ZOUAANE ET SAFWAN FALEH, gérant de la Société.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 14/07/2021 Sous le N° 786820. RC N° 510783.

N° 6629/PA

Constitution de Société SARLAU

Par acte sous seing privé ; il a été constitué une société à responsabilité limitée A Associer unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : KAYSAR NEGOCE
- Forme juridique : S.A.R.L au
- Capital : 100 000,00 Dirhams
- Objet : MATERIAUX DE CONSTRUCTION (MARCHAND DE) EN GROS – TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION (ENTREPRENEUR DE) -construction de bâtiment et plomberie tout cors d'état –construction métallique-achat et vente de matériel de fer, de soudage et de forge-vente distribution de tous types d'article de droguerie de quincaillerie de plomberie d'électricité ,de peinture et de colle-vente et distribution de pièce de rechange et accessoires-installation de camera surveillance ,système d'alarme.
- Siège social : 26 avenues mers sultan Apt 3 étage 1 CASABLANCA
- Durée : 99 ans
- Gérant : Mr RIHI ABDEL-MALEK

Le dépôt légal a été effectué au registre du commerce du tribunal de Casablanca en date du 14/07/2021 Sous le numéro 510527

Pour extrait et mention La gérance

N° 6630/PA

Constitution de Société SARLAU

Par acte sous seing privé ; il a été constitué une société à responsabilité limitée A Associer unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : CABETON SERVICE
- Forme juridique : S.A.R.L au
- Capital : 100 000,00 Dirhams
- Objet : NEGOCIANT (organisation des fêtes et d'événements –organisation des festivals nationales et internationales-organisation des forums commerciaux, artistique et sportifs-prestation des services, et tout les travaux de participation et de sous-traitance.-travaux de jardinage, sécurité, nettoyage-location de transport-prestation de main d'oeuvre et la sous-traitance-travaux de genie civil-tout corp d'état.
- Siège social : 26 avenues mers sultan Apt 3 étage 1 CASABLANCA
- Durée : 99 ans
- Gérant : Mr RIHI ABDEL-MALEK

Le dépôt légal a été effectué au registre du commerce du tribunal de Casablanca en date du 13/07/2021 Sous le

N° 6631/PA

numéro 510387

Pour extrait et mention La gérance

N° 6631/PA

Constitution de Société SARL

Par acte sous seing privé ; il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : SEPRON CONSTRUCTION
- Forme juridique : S.A.R.L
- Capital : 100 000,00 Dirhams
- Objet : IMMEUBLES, PROMOTEUR IMMOBILIER (Entrepreneur de travaux divers ou construction –travaux tous corp d'état-marchand de matériaux de construction.
- Et plus généralement, tout opération industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser la réalisation et le développement.

Siège social : 26 avenues mers sultan Apt 3 étage 1 CASABLANCA

- Durée : 99 ans
- GERANCE :
- -Mr REDA KHALID : COGERANT
- -Mr ESSADIKI KHALID : COGERANT

Le dépôt légal a été effectué au registre du commerce du tribunal de Casablanca en date du 13/07/2021 Sous le numéro 510389

Pour extrait et mention La gérance

N° 6632/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER ATELIER 27 "S.A.R.L AU"

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 01/07/2021. Il a été Etablis les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: ATELIER 27 "S.A.R.L AU"

OBJET : AGENCEMENT ET AMENAGEMENT

LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H.

CAPITAL SOCIAL: 50.000,00 Dhs, divisé en 500 parts de 100 Dhs chacune :

- Mr SI MOHAMED ZOUAOU... 500,00 Parts

Soit un total de 500,00 Parts

GERANCE : La société est gérée par Mr SI MOHAMED ZOUAOU

ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 15/07/2021 sous le numéro 787170.

RC N°511059.

Pour extrait et mention

N° 6633/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'intérieur Province de sidi Ifni Commune de sidi Ifni Avis d'Appel d'offres ouvert sur offre de prix

N° 05/2021/BC (Séance Publique)

Le : 16 Aout 2021 à 10h30mn, Il sera procédé, en séance publique dans le bureau du président du conseil communal de Sidi Ifni à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Travaux de construction des accès menant à la plage de Sidi Ifni (Phare et Casablanca) sur 300 ml et 1200ml (1ère Tranche du profil P01 au P30 sur 400ml).

- Le cautionnement Provisoire est fixé à la somme de :12 000,00 (Douze Mille dirhams).
- L'Estimation du cout des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :791 606,04 DH (sept cent quatre vingt et onze mille six cent six dirhams et quatre centimes).

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés au bureau des marchés de la Commune de Sidi Ifni, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre municipal.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de Consultation.

N° 6634/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL D.B.M

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° : 40 /2021 /B.G/PAZ

Le 12 Août 2021 à 11 Heures il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Fourniture et plantation des plantes et fleurs aux jardins de la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille quatre cent dirhams, 00 Cts (5.400,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois mille quatre cent dirhams, 00 Cts (3.400,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent quatre vingt dix sept mille huit cent quatre vingt dirhams, 00 Cts (197 880,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret du décret

N° 6635/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL D.B.M

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° : 41 /2021 /B.G/PAZ

Le 12 Août 2021 à 12 Heures il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Fourniture et installation du matériel de climatisation au Secrétariat Général, aux postes de commandement et aux logements Administratifs de la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille dirhams, 00 Cts (3.000,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Soixante-Sept Mille Deux Cent Quatre-vingts dirhams 00 centimes (167.280,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marché au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 11 Août 2021 à 16 heures 30 min

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : CE MARCHE EST RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISES

N° 6636/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL D.B.M

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° : 42 /2021 /B.G/PAZ

Le 12 Août 2021 à 12 Heures il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Fourniture et installation du matériel de climatisation au Secrétariat Général, aux postes de commandement et aux logements Administratifs de la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille dirhams, 00 Cts (3.000,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Soixante-Sept Mille Deux Cent Quatre-vingts dirhams 00 centimes (167.280,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marché au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 11 Août 2021 à 16 h 30 min

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : CE MARCHE EST RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISES

N° 6637/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL D.B.M

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° : 43 /2021 /B.G/PAZ

Le 12 Août 2021 à 12 Heures il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Fourniture et plantation des plantes et fleurs aux jardins de la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille quatre cent dirhams, 00 Cts (3.400,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois mille quatre cent dirhams, 00 Cts (3.400,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent quatre vingt dix sept mille huit cent quatre vingt dirhams, 00 Cts (197 880,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret du décret

N° 6638/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL D.B.M

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° : 44 /2021 /B.G/PAZ

Le 12 Août 2021 à 12 Heures il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Fourniture et installation du matériel de climatisation au Secrétariat Général, aux postes de commandement et aux logements Administratifs de la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille dirhams, 00 Cts (3.000,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Soixante-Sept Mille Deux Cent Quatre-vingts dirhams 00 centimes (167.280,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marché au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 11 Août 2021 à 16 h 30 min

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : CE MARCHE EST RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISES

N° 6639/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL D.B.M

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° : 45 /2021 /B.G/PAZ

Le 12 Août 2021 à 12 Heures il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Fourniture et installation du matériel de climatisation au Secrétariat Général, aux postes de commandement et aux logements Administratifs de la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille dirhams, 00 Cts (3.000,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Soixante-Sept Mille Deux Cent Quatre-vingts dirhams 00 centimes (167.280,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marché au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 11 Août 2021 à 16 h 30 min

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : CE MARCHE EST RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISES

N° 6640/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL D.B.M

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° : 46 /2021 /B.G/PAZ

Le 12 Août 2021 à 12 Heures il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Fourniture et installation du matériel de climatisation au Secrétariat Général, aux postes de commandement et aux logements Administratifs de la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille dirhams, 00 Cts (3.000,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Soixante-Sept Mille Deux Cent Quatre-vingts dirhams 00 centimes (167.280,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marché au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 11 Août 2021 à 16 h 30 min

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : CE MARCHE EST RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISES

N° 6641/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL D.B.M

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° : 47 /2021 /B.G/PAZ

Le 12 Août 2021 à 12 Heures il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Fourniture et installation du matériel de climatisation au Secrétariat Général, aux postes de commandement et aux logements Administratifs de la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille dirhams, 00 Cts (3.000,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Soixante-Sept Mille Deux Cent Quatre-vingts dirhams 00 centimes (167.280,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret du décret

N° 6642/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL D.B.M

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° : 48 /2021 /B.G/PAZ

Le 12 Août 2021 à 12 Heures il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Fourniture et installation du matériel de climatisation au Secrétariat Général, aux postes de commandement et aux logements Administratifs de la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille dirhams, 00 Cts (3.000,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Soixante-Sept Mille Deux Cent Quatre-vingts dirhams 00 centimes (167.280,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret du décret

N° 6643/PA

N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marché au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marché au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 11 Août 2021 à 16 heures 30 min

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : CE MARCHE EST RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISES

N° 6635/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL D.B.M

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° : 41 /2021 /B.G/PAZ

Le 12 Août 2021 à 12 Heures il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Fourniture et installation du matériel de climatisation au Secrétariat Général, aux postes de commandement et aux logements Administratifs de la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille dirhams, 00 Cts (3.000,00 DH).

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Soixante-Sept Mille Deux Cent Quatre-vingts dirhams 00 centimes (167.280,00)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marché au Secrétariat Général de la Province au plus tard le : 11 Août 2021 à 16 heures 30 min

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : CE MARCHE EST RESERVE A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISES

N° 6636/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'AZILAL SECRETARIAT GENERAL D.B.M

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° :

Fiduciaire ZAHIR "SARLAU" Au capital de 100 000,00 DHS

Siège social : Rue IBN AICHA Imn. Paris 3ème étage Bureau N° 7 Guéliz Marrakech.

Tél/ Fax : 05 24 43 41 06

AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte S.S.P. enregistré à Marrakech le 16/06/2021, il a été constitué une société SARL ayant les caractéristiques suivantes :

- 1) Dénomination : AL MAAIN AGRI
- 2) Capital social : 100 000,00 dhs.
- 3) Siège social : DOUAR AL HAJB COMMUNE ET QIYADAT OURIKA CERCLE TAHANAOUT PROVINCE AL HAOUZ ROUTE DE MARRAKECH CITI FADMA MARRAKECH
- 4) Objet : Restaurateur à la carte / Exploitant un milk bar
- 5) Gérance : M. LAMINE MOHAMED est désigné gérant de la dite société pour une durée illimitée. Le dépôt légal a été effectué au centre Régional d'investissement de Marrakech le 09/07/2021 sous le N° M07_21_2352218, RC N° 117057.

N° 6639/PA

" SOGEFCO "

7 Avenue Lalla Meryem Kissariat Mermissi V.N Fès DISSOLUTION DE LA SOCIETE « AOUNA DE PROMOTION IMMOBILIERE » S.A.R.L

Aux terme d'un acte sous-seing privé en date à Fès le 15 février 2021, il a été établi le procès verbal d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- DENOMINATION : «AOUNA DE PROMOTION IMMOBILIERE » S.A.R.L
- DISSOLUTION DE LA SOCIETE L'Assemblée générale décide à l'unanimité la dissolution de la société.
- NOMINATION DU LIQUIDATEUR Monsieur BIBAH ABDER-RAHMAN est nommé comme liquidateur de la dite société

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès Le 03 mai 2021 sous N° 2140/2020 R.C : 22573.

N° 6640/PA

" SOGEFCO "

7 Avenue Lalla Meryem Kissariat Mermissi V.N Fès LIQUIDATION DE LA SOCIETE « EL JAWAHIR POUR LA FABRICATION DE SANDALES ET BOTTES EN PLASTIC » S.A.R.L

Aux terme d'un acte sous-seing privé en date à Fès le 05 juillet 2021, il a été établi le procès verbal d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- DENOMINATION : La société a pour dénomination : « EL JAWAHIR POUR LA FABRICATION

DE SANDALES ET BOTTES EN PLASTIC » S.A.R.L

• LIQUIDATION DE LA SOCIETE L'Assemblée générale décide à l'unanimité la clôture de la liquidation de la société.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès Le 15 juillet 2021 sous N° 3484/2021 R.C : 16001.

N° 6641/PA

" SOGEFCO "

7 Avenue Lalla Meryem Kissariat Mermissi V.N Fès DISSOLUTION DE LA SOCIETE « NOUVELLE DES HUILIERES ABDOU » S.A.R.L

Aux terme d'un acte sous-seing privé en date à Fès le 10 juin 2021, il a été établi le procès verbal d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- DENOMINATION : La société a pour dénomination : « NOUVELLE DES HUILIERES ABDOU » S.A.R.L
- DISSOLUTION DE LA SOCIETE L'Assemblée générale décide à l'unanimité la dissolution de la société.
- NOMINATION DU LIQUIDATEUR Monsieur BAHEJ MHAMMED est nommé comme liquidateur de la dite société

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès Le 15 juillet 2021 sous N°3485/2021 R.C : 15227.

N° 6642/PA

BOURJ CHAMAL - SARLAU

Société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de 500.000 DH

Siège social : 16 Rue Kamal Mohamed - Casablanca RC : 281251

Suivant la décision de l'associé unique de la société à responsabilité limitée « BOURJ CHAMAL », en date du 04 juin 2021 et après constatation de l'impossibilité de la société de réaliser son objet, l'associé unique prononce la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour et donne quitus au liquidateur de sa gestion et décharge de son mandat.

Le siège de la liquidation est fixé à : 16 Rue Kamal Mohamed - Casablanca

Le dépôt a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 28 Juin 2021 sous le N°784459.

N° 6643/PA

ADRALONA - SARLAU

Société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de 100.000 DH

Siège social : 12-14 Rue Kamal Mohamed - Casablanca RC : 334937

Suivant la décision de l'associé unique de la société à responsabilité limitée « ADRALONA », en date du 04 Juin 2021 et après constatation de l'impossibilité de la société de réaliser son objet, l'associé unique prononce la clôture définitive

de la liquidation à compter de ce jour et donne quitus au liquidateur de sa gestion et décharge de son mandat.

Le siège de la liquidation est fixé à : 12-14 Rue Kamal Mohamed - Casablanca

Le dépôt a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 28 Juin 2021 sous le N°784481

N° 6644/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR WILAYA REGION DARAA TAFILALET PROVINCE DE TINGHIR CERCLE D'ALNIF CAIDAT D'ALNIF COMMUNE TERRITORIAL D'ALNIF N° . .410. /CA/2021 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX N° 02/CA/2021

Lejeudi 12 Aout 2021 à 10heures, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la commune d'Alnif, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 02/CA/2021 relatif aux Travaux de réalisation des forages d'exploration d'eau potable aux douars Timarzi, Tizi, Tassamta, Ah Serroud et Azreg à la commune Alnif, province Tinghir.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 Dhs (Dix Mille Dirhams)
- L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 383.880,00DH (Trois Cent Quatre-Vingt-Trois Mille Huit Cent Quatre-Vingts Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au près du bureau de service des marchés de la commune d'Alnif, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchés-publics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postal aux concurrents qui le demandent en application de l'article 27 /29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jomada I 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés pour le compte de l'Etat et des établissements publics ainsi que certaines règles relatives à leurs gestion et leur contrôle.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service des marchés de la commune.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14 du 04 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 6660/PA

ROYAUME DU MAROC Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Rif Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 24/2021/DPEFLCD-Te

Le 10 Août 2021 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan, sis à Avenue des FAR Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour la réalisation des études techniques en vue de l'élaboration des dossiers cadastraux de la forêt de Béni Msaouar, canton Olik Khoms-Ilot Azlou, et la forêt de Béni saïd, canton Tamrabet sur une superficie totale de 6925 ha, Provinces de Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des programmes et suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan sis à avenue des FAR Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchés-publics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante cinq mille (45.000,00) dirhams.

L'acte de cautionnement doit être libellé au nom de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit cent trente et un mille dirhams (831.000,00 dh).

Le contenu, la présentation

N° 6661/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR WILAYA DE LA REGION CASABLANCA - SETIAT PREFECTURE D'ARRONDISSEMENTS DE CASABLANCA-ANFA SECRETARIAT GENERAL AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01 /2021/INDH/PACA/LOT UNIQUE (SEANCE PUBLIQUE)

Le 16 Août 2021 à 10 H00 il sera procédé, dans le bureau du Secrétariat Général, 4ème étage de la Préfecture d'Arrondissements de Casablanca Anfa (Bd Moulay Youssef Casablanca), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour l'achat de manuels scolaires pour élèves de l'enseignement primaire pour l'année scolaire 2021-2022 dans le cadre du soutien à la scolarisation et à la lutte contre la déperdition scolaire.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Tétouan;
- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchés-publics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

31, 4ème étage, au siège de la Préfecture d'Arrondissements de Casablanca Anfa, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchés-publics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 DH (Dix mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 669 271,80 TTC (SIX CENT SOIXANTE NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE DIRHALMS ET QUATRE VINGT CENTIMES, TOUTES TAXES COMPRISES).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau 31, 4ème étage, au siège de la Préfecture d'Arrondissements de Casablanca Anfa ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau 31, 4ème étage, au siège de la Préfecture d'Arrondissements de Casablanca Anfa ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du Ministère de l'économie et des finances N° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 6662/PA

SEMOS SERVICES شركة ذات مسؤولية محدودة ذات الشريك الوحيد

وعنوان مقرها الاجتماعي رقم 314، تجزئة سعيد حجي طريق القنيطرة سلا 11160 سلا المغرب

تأسيس شركة ذات مسؤولية محدودة ذات الشريك الوحيد

رقم التقييد في السجل التجاري : 33485

بمقتضى عقد عرقي مؤرخ في 26 فبراير 2021 تم إعداد القانون الأساسي لشركة ذات مسؤولية محدودة ذات الشريك الوحيد بالمميزات التالية

تشكل الشركة بشركة ذات مسؤولية محدودة ذات الشريك الوحيد

SEMOS SERVICES : تسمية الشركة متبوعة عند الإضضاء بمختصر تسميتها

عروض الشركة بإيجاز بموعن حفلات وقاعة شاي ومقهى

عنوان المقر الاجتماعي رقم 314، تجزئة سعيد حجي طريق القنيطرة سلا 11160 سلا المغرب

العدة التي تأسست من أجلها الشركة : 99 سنة

رأبيل وأسمال الشركة : 100.000 درهم، مقسم كالتالي

السيدة سعيدة لحلو : 1.000 حصص بقيمة 100 درهم للحصة

الأسماء الشخصية والعائلية وصفات ومواطن الشركة : -

السيدة سعيدة لحلو عوناه (رقم 314، تجزئة سعيد حجي طريق القنيطرة 11160 سلا المغرب)

الأسماء الشخصية والعائلية ومواطن مسيري الشركة

السيدة سعيدة لحلو عوناه (رقم 314، تجزئة سعيد حجي طريق القنيطرة 11160 سلا المغرب)

تم الإذعان القانوني بالمحكمة الابتدائية بسلا بتاريخ 23 أبريل 2021 تحت رقم 439

N°6638/PA

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse
marocaine aux
premiers rangs
sur tous les
fronts

© Myriem Hammich

**L'information par les professionnels:
rempart contre l'infoc**

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



Sport

Tokyo sans tambour ni trompette à J-7 des JO



A une semaine jour pour jour de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Tokyo, la capitale japonaise n'avait toujours pas vendredi le cœur à fêter ce compte à rebours, alors que les cas locaux de Covid-19 continuaient de grimper.

La quasi-totalité des épreuves des JO (23 juillet-8 août) se dérouleront à huis clos et les dizaines de milliers de participants - des sportifs aux officiels, en passant par les journalistes venant de l'étranger - sont soumis à des restrictions draconiennes en raison des risques sanitaires.

Ces "contre-mesures" ne suffisent pas à rassurer la population au Japon, alors que Tokyo a enregistré jeudi 1.308 cas supplémentaires de coronavirus, un nombre plus atteint depuis janvier.

Le président du Comité international olympique (CIO), Thomas Bach, a toutefois assuré jeudi que les mesures anti-Covid aux JO fonctionnaient, et que les délégations suivraient et soutenaient ces règles.

"C'est dans leur intérêt et en solidarité avec les habitants de Tokyo", avait souligné M. Bach après s'être rendu au Village olympique.

Trente cas de Covid-19 sur des per-

sonnes en lien avec les JO, dont un concerne un sportif, ont été signalés à ce jour par les organisateurs qui recensent ces cas depuis le 1er juillet. La découverte d'un foyer parmi les employés d'un hôtel de Hamamatsu (centre du Japon), où l'équipe brésilienne de judo a pris ses quartiers avant les JO, a aussi été révélée par des autorités locales.

Un état d'urgence sanitaire a été remis en place depuis lundi à Tokyo jusqu'au 22 août, englobant ainsi toute la période des JO. Ce dispositif réduit les horaires d'ouverture des bars et restaurants et leur demande de ne pas servir d'alcool.

Au Japon, la pandémie a été relativement moins grave que dans de nombreux autres pays du monde, avec moins de 15.000 décès officiellement recensés depuis début 2020, et sans confinement total.

Mais la campagne de vaccination a démarré très lentement dans la troisième puissance économique du monde, avant d'accélérer à partir de mai. Environ 20% de la population japonaise est entièrement vaccinée pour l'heure.

Des dizaines d'équipes sportives sont déjà au Japon, certaines dans des camps d'entraînement disséminés dans le pays, d'au-

tres dans le Village olympique, où des drapeaux nationaux ont été accrochés aux bâtiments abritant les délégations.

L'haltérophile britannique Sarah Davies a publié sur les réseaux sociaux des informations sur la vie des athlètes présents au Japon avant ces Jeux olympiques très spéciaux.

"Nous avons ce que nous appelons la cour de la prison", a-t-elle ironisé dans une vidéo publiée sur son compte Instagram, où elle se filmait en train de marcher sur une allée piétonne.

"Nous pouvons donc monter et descendre ce tronçon entre 07H00 et 10H00 du matin, et c'est le seul moment où nous sommes autorisés à sortir", a-t-elle ajouté.

"Nous avons vraiment l'impression d'être en prison. Mais c'est comme ça (...). Bienvenue aux Jeux olympiques, édition Covid".

D'autres équipes, dont des nageurs américains et la star de la gymnastique Simone Biles, ont également posté des images de leurs sites d'entraînement.

Thomas Bach était vendredi à Hiroshima (ouest du Japon) pour marquer le début de la "trêve olympique" approuvée par les Nations unies. Le vice-président du CIO, John

Coates, était lui à Nagasaki, l'autre ville japonaise victime d'une bombe atomique en 1945. Cette trêve, qui doit durer jusqu'au 12 septembre (soit une semaine après la fin des Jeux paralympiques) est traditionnellement censée garantir la suspension de toutes les hostilités pour permettre le passage et la participation en toute sécurité des athlètes et des spectateurs du monde entier.

Selon des médias japonais, M. Bach aurait demandé au Premier ministre japonais Yoshihide Suga d'envisager d'autoriser l'accès de spectateurs aux sites olympiques si la situation sanitaire s'améliorait de nouveau.

Cette demande très controversée au Japon aurait été formulée lors d'une réunion entre les deux hommes mercredi. M. Suga aurait répondu que toute modification des règles relatives aux spectateurs serait décidée par toutes les parties prenantes (gouvernement japonais, municipalité de Tokyo, comité local d'organisation des JO, CIO et Comité international paralympique).

Moins de 1.000 personnes, principalement des dignitaires et des officiels, devraient être autorisées à assister à la cérémonie d'ouverture des JO le 23 juillet, selon des médias nippons.

Sports équestres : Cinq cavaliers représenteront le Maroc aux Olympiades

L'équipe nationale, composée de cinq couples, représentera le Maroc lors des épreuves de dressage et de saut d'obstacles, pour le compte des Jeux olympiques de Tokyo, prévus du 23 juillet au 08 août prochain.

Dans l'épreuve du dressage en qualification individuelle, Yessin Rahmouni montant "All at Once" défendra ainsi les couleurs nationales, indique un communiqué de la Fédération Royale marocaine des sports équestres (FRMSE). Il participera à ses deuxièmes Olympiades après avoir pris part aux JO de Londres 2012 avec "Floresco NRW", devenant le premier cavalier marocain à se qualifier aux Jeux olympiques, précise la même source, ajoutant que "tout récemment, le couple a été classé 9^e du Grand Prix Freestyle au CDI05* de Rotterdam".

Dans le concours de saut d'obstacles en qualification individuelle et en équipe, seront engagés Ali Al Ahrach et "USA de Riverland", El Ghali Boukaa et "Ugolino du Clos", Samy Colman et "Davino Q" et Abdelkebir Ouaddar et "Istanbul V/H Ooievaarshof".

Abdelkebir Ouaddar est septuple champion du Maroc senior (1995, 1998, 2000, 2004, 2005,

2006 et 2014). Il a notamment signé 86 victoires internationales et a été médaillé d'or par équipe et d'argent en individuel aux Jeux africains de 2019.

De son côté, El Ghali Boukaa est champion du Maroc senior en 2018 et auteur de 27 victoires internationales, tandis qu'Ali Al Ahrach, triple champion du Maroc senior (2008, 2013 et 2015), a remporté 8 victoires internationales.

Quant à Samy Colman, auteur de 34 victoires internationales, il est le plus jeune cavalier marocain à se qualifier aux JO et vainqueur d'un grand nombre de concours nationaux CSO 3*.

Le Maroc était présent aux JO de Rio, en 2016, avec la qualification d'Abdelkebir Ouaddar, à titre individuel.

Les épreuves de saut d'obstacles se dérouleront au parc équestre Baji Keon du 03 au 07 août, alors que celles de dressage auront lieu au même lieu du 24 au 28 juillet. A travers cette nouvelle participation, le sport équestre marocain confirme le très haut niveau de ses cavaliers sur la scène internationale et entend porter haut et fort les couleurs du Royaume aux prestigieux Jeux olympiques de Tokyo, conclut le communiqué.



Al Ahly-Kaizer Chiefs pour une finale show à Casablanca

La CAF ordonne l'ouverture d'une enquête suite aux incidents du match Raja-JSK

Le complexe sportif Mohammed V à Casablanca abritera, ce samedi soir à partir de 20 heures, la finale de la Ligue des champions d'Afrique, match qui opposera l'équipe égyptienne d'Al Ahly à son homologue sud-africain de Kaizer Chiefs.

Al Ahly, tenant du titre, s'était qualifié en finale après avoir éliminé la formation tunisienne de l'Espérance, au moment où Kaizer Chiefs a décroché son ticket au détriment du Wydad de Casablanca.

Fondé en 1970, Kaizer Chiefs disputera sa première finale de la C1 continentale, ce qui est un exploit pour le club sud-africain qui ne compte dans son palmarès africain qu'un seul titre, celui de la Coupe de la CAF, remporté en 2001.

En revanche, le National du Caire, donné comme favori, présente un copieux palmarès continental et lors de ce match, il visera une dixième étoile après avoir remporté les éditions C1 de 1982, 1987, 2001, 2005, 2006, 2008, 2012, 2013, 2019 et 2020.

Le palmarès africain d'Al Ahly ne se limite pas aux sacres en Ligue des champions. Le club avait, de par le passé, remporté la Coupe de la CAF en 2014, la Super Coupe de

la CAF à sept reprises en 2002, 2006, 2007, 2009, 2013, 2014 et 2021, en plus d'une Coupe des vainqueurs de coupe de la CAF en 2001.

Dans une déclaration rapportée par l'AFP, l'entraîneur d'Al Ahly, le Sud-Africain Pitso Motsi-mane a indiqué que cette finale se veut à caractère spéciale pour lui. «C'est un peu un cas de conscience pour moi d'affronter les Chiefs. Je suis un Sud-Africain qui prépare la déroute de mes compatriotes», a-t-il affirmé, tout en concluant qu'«Al Ahly ne fait pas dans l'humanitaire, à distribuer des étoiles. On veut gagner».

Quant au coach de Kaizer Chiefs, Arthur Zwane, l'heure est venue de renouer avec les consécutions, faisant part que «nous n'avons rien gagné depuis 2015 (et un titre de champion d'Afrique du Sud, Ndlr) et il est temps d'en finir avec cette statistique inacceptable».

Il convient de signaler que la Confédération africaine de football, dont le Comité exécutif devait se réunir hier au complexe Mohammed VI à Maamora, a retenu un trio d'arbitrage algérien pour cette finale. Avec comme referee de centre Mustapha Ghorball qui



sera secondé par Abdelhak Etchiali et Mokrane Gourari.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que la CAF a ouvert une enquête disciplinaire suite aux incidents extra sportifs qui ont émaillé la finale de la Coupe de la Confédération, disputée samedi dernier au stade de l'Amitié à Cotonou et qui a tourné à l'avantage

du Raja aux dépens du club algérien de la Jeunesse sportive de Kabylie (2-1). Un communiqué diffusé sur le site officiel de la CAF rapporte qu'«après le coup de sifflet final, un groupe de supporters a envahi l'aire de jeu et perturbé la cérémonie officielle de remise des médailles et des trophées. La CAF condamne fermement ces com-

portements inacceptables, nuisibles à l'image d'une de ses compétitions». Et d'ajouter que «la CAF a ouvert une enquête disciplinaire afin de déterminer les responsables de ces débordements et d'appliquer d'éventuelles sanctions, dans le but d'empêcher que de tels incidents se reproduisent».

Mohamed Bouarab

A trois manches de la fin de la Botola Pro 1

La course aux points bat son plein en bas du tableau

La 28e journée du championnat national de football Botola Pro 1 Inwi se déroulera en cette fin de semaine et sera déterminante pour les équipes du bas du tableau. Si le WAC s'est déjà adjugé le titre, pas moins de huit équipes sont menacées par la relégation, et à trois journées de la fin de l'exercice, tout pronostic dans ce sens ne sera que le fruit de simples hypothèses. Pour samedi, trois rencontres sont au programme. Au stade El Massira à Safi, l'OCS sera à rude épreuve face au RCA. Dauphins dans tous les cas de figure, les Vert et Blanc ne vont tout de même pas baisser les bras en cette fin de saison et rendre la tâche facile aux locaux qui, en dehors de la victoire, auront du mal à voir le bout du tunnel, surtout que les deux matchs qui leur restent à jouer ne seront pas faciles.

A Agadir, la rencontre entre le Hassania local et l'AS FAR serait sans enjeu majeur. Les deux clubs ont pratiquement assuré leur maintien et donc n'importe quel résultat n'aura pas d'impact sur le reste du concours, même si le HUSA, ayant enregistré de mauvais résultats dernièrement, aura à cœur de réaliser une bonne performance.

Le MAT, huitième avec 32 points, aura la tâche difficile en recevant le MCO, surtout après le limogage de Dridab en milieu de semaine. Face à des Oujdis qui

n'ont plus rien à perdre, les Tétouanais se doivent de gagner ce match s'ils veulent éviter les mauvais calculs de fin de saison.

Même cas de figure pour l'IRT qui se déplacera à Casablanca pour affronter le champion, le WAC. Serins et déterminés, les Rouge et Blanc n'accepteraient aucun autre résultat que la victoire pour fêter le titre au Complexe Mohammed V.

De leur côté, les Tangérois savent que la confrontation ne sera pas facile, mais pas impossible à gagner non plus si la volonté collective est présente pour sauver le club d'une éventuelle descente en D II. Au stade Moulay El Hassan à Rabat, le FUS reçoit le RCOZ dans une affiche à suspense. Un match à six points pour les locaux qui, avec 31 unités au compteur, ne possèdent que trois points d'avance sur leur adversaire du jour.

Un mauvais résultat pour l'une ou l'autre équipe serait synonyme du début

de la fin surtout que les matchs à venir ne seraient pas faciles.

Avec 32 points, le DHJ ne sera pas à l'aise en recevant au stade El Abdi la Renaissance de Berkane. Les hommes de Benchikha ont beaucoup souffert cette saison, et ils doivent redoubler d'efforts lors de cette rencontre s'ils veulent continuer à faire partie du club des grands.

A Berrechid, le CAYB, lanterne rouge avec 27 unités, accueille le SCCM qui n'est pas mieux loti en n'en comptant que 31. Une affiche du bas du tableau qui retiendra le souffle des fans des deux formations jusqu'au bout.

A Fès, le MAS, septième au classement, recevra le RCAZ qui se positionne à l'avant-dernière place du tableau avec 28 points. Un mauvais résultat pour le club visiteur et c'est la relégation qui pointe du nez.

Khalil Benmouya

Programme

Samedi

17h00: Olympique de Safi - Raja de Casablanca

19h15: Hassania d'Agadir - AS FAR

21h30: Moghreb de Tétouan - Mouloudia d'Oujda

Dimanche

17h00: Wydad de Casablanca - Itihad de Tanger

19h30: FUS de Rabat - Rapide Oued Zem

19h30: Difaa El Jadida - Renaissance de Berkane

19h30: Youssoufia de Berrechid - Chabab de Mohammedia

19h30: Maghreb de Fès - Renaissance de Zemamra.

Football féminin

L'AS FAR reçoit le Trophée du championnat national de première division

L'Association sportive des Forces Armées Royales (AS FAR) a reçu, jeudi à Salé, le Trophée du championnat national féminin de première division de football au terme de la saison 2020-2021.

Lors d'une cérémonie organisée par la Fédération Royale marocaine de football (FRMF) et la Ligue nationale de football féminin (LNFF), le président de la FRMF, Fouzi Lakjaï, a remis le Trophée à l'équipe féminine de l'AS FAR, après avoir remporté le championnat national avec 67 points.



Ghailan prolonge au Barça

Le jeune prodige marocain Zacarias Ghailan a prolongé son contrat avec le FC Barcelone jusqu'en 2024, a annoncé le club catalan.

Sur la base de ce contrat, signé en présence du président du Barça, Joan Laporta, la clause de rachat du jeune attaquant marocain de 19 ans est de 50 millions d'euros.

Toutefois, si Ghailan devient membre de l'équipe A du Barça, cette clause sera doublée pour atteindre 100 millions d'euros.

Né le 28 juin 2002, Zacarias Ghailan évolue au Barça depuis ses 14 ans. Il a notamment remporté le championnat d'Espagne U19. Il a été convoqué à plusieurs reprises par Ronald Koeman pour s'entraîner avec la première équipe. Il a fait partie de la sélection marocaine U20 qui a participé en janvier dernier au Championnat d'Afrique des nations.

Le livre

Je guette en vain une réaction. Rien, même pas un frémissement des paupières. Même pas, quand je m'éloigne tout doucement, en veillant à ne pas faire de bruit, le cri déchirant habituel : Ne t'en va pas ! Ne m'abandonne pas ! Ne me laisse pas seule !

Franchi le barrage des policiers devant leur appartement, je me retrouve chez Pétrus et Roya pour le déjeuner. Ils m'accueillent avec leur chaleur habituelle, ont acheté, exprès pour moi, du bon vin. Je leur donne la lettre de Shanti.

- Je la lirai plus tard, dit Roya. Nous voulons la savourer. Et puis je ne veux pas que tu voies les larmes d'émotion d'une mère séparée de sa fille depuis si longtemps. Dis-moi simplement comment tu l'as trouvée.

- Vive et éveillée comme toujours. Elle s'ennuie un peu évidemment, a envie de sortir, de voir ses copines.

- Mes sœurs sont très popotes, elle te l'a dit ?

- Elle l'a laissé entendre, oui.

- Alors cette entrevue londonienne ? me demande Pétrus alors que nous nous mettons à table pour un repas d'Inde du Sud, légumes, riz, yaourts, sauces diverses et attention aux piments.

- Je ne suis pas sûr d'avoir agi comme il fallait. Ni d'avoir prononcé les bonnes phrases. C'est plutôt Lodger qui me manipulait. Il est diabolique, cet homme. Il sait tout, enfin presque tout. Mais j'ai eu l'im-

pression qu'il ignorait que tu disposais d'un texte beaucoup plus complet que le sien et que tu l'as traduit.

- Il a même traduit, à ce jour, les inscriptions sur 77 seaux, dit Roya.

- Et ça marche ! s'exclame joyeusement Pétrus, J'ai maintenant toute confiance dans mon déchiffrement. Je peux lire le proto-Indien.

- Mais pas encore publier ? Vous n'avez plus reçu de lettres de menaces ?

- Mon intuition me dit qu'il n'y en aura plus. Naturellement, je peux me tromper.

- Donc Lodger, puisqu'il ne peut pas faire traduire la stèle, en minimise la valeur. Et n'a pas l'air inquiet du tout de sa mise en examen.

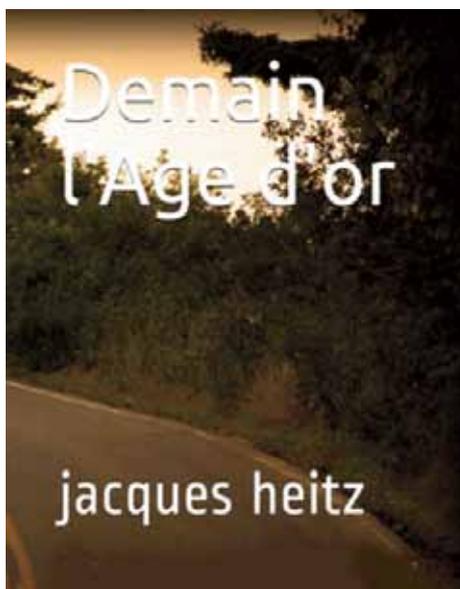
- Il est intouchable, il sait trop de choses.

- J'aimerais que tu voies avec moi l'article que je vais remettre au journal après ce délicieux sorbet mangue et citron vert. J'adopte le point de vue de Lodger. Selon lui, on n'arrivera jamais à déchiffrer l'écriture de l'Indus. Qui n'en est peut-être pas une.

- Excellent. La publication de ma découverte n'en fera que plus d'effet.

- Je n'oublierai pas de mentionner ses précieuses statues d'éphèbes grecs sans la moindre feuille de vigne.

- Et Brian ? questionne Roya. Comment va ce cher garçon ? Il sait qui a dénoncé Lodger à la police ?



- Il n'en a pas la moindre idée. Sans doute un étudiant de son entourage ou un de ses éphèbes. Brian a rencontré Reto Müller qui s'est efforcé d'obtenir des officiels pakistanais à Londres des garanties pour son association. Il veut retourner là-bas dans le Nord.

- Reto est un homme très courageux, dit Roya.

- Suicidaire même, d'après Brian. Qu'en penses-tu, Pétrus ?

Mon ami ne répond pas tout de suite. Son visage s'est figé, il fixe un point au-dessus de nos têtes, les yeux agrandis. Il semble avoir subi un choc. Cela ne dure que quelques secondes. Il se reprend.

- Courageux, oui, incontestablement.

- Et enfin Shanti voudrait que vous lui envoyiez des romans qui se terminent bien. Elle en a assez, dit-elle, de tous ces mauvais écrivains

qui ne savent terminer leurs histoires qu'en tuant leurs personnages.

Après un semaine de cours, je me rends à Bruges. Ciel gris et sombre. Grand froid. Canaux gelés. L'atmosphère est celle des tableaux hivernaux de Brueghel. Les touristes, moins nombreux que d'habitude se sont réfugiés dans les cafés du Markt. Iris est chez son père. - Elle ne sait pas que tu es là, me dit Odile. Sinon, elle aurait voulu rester avec nous. Elle a toujours envie de te voir. Mais moi, j'ai besoin, de temps en temps, d'un week-end seule avec toi. Petit mensonge par omission à sa fille. De mon côté, petit mensonge sur mon moyen de transport pour aller à Londres. Je lui raconte mes deux jours là-bas, en passant sous silence ma brève rencontre avec Célia vieille, abimée. Je suis encore choqué de l'apparition de cette femme presque repoussante. Parce qu'elle a mon âge ? Nous travaillons. Moi à mes cours, mes lectures. Elle à la Fondation Audubon. Beaucoup d'oiseaux ne trouvent plus leur nourriture avec le gel.

Il y a eu un vol de spatules sur l'estuaire de l'Escaut. Une cigogne recueillie blessée est en voie de guérison. Nous nous retrouvons en fin d'après-midi. Dès cinq heures il fait noir, nous fermons les volets, les chiens et les chats dorment roulés en boule dans la cuisine bien chaude où nous mangeons un waterzooï en buvant du médoc.

(A suivre)

Recettes

Dame blanche

INGRÉDIENTS : 6 PERS.

11 de glace Vanille de Madagascar
Carte d'Or
200 g de chocolat noir à dessert
10 cl de lait
20 g de beurre
11 de crème chantilly
60 g d'amandes effilées
6 mini-meringues (facultatif)

PRÉPARATION :

1. Dans une poêle sèche, faites griller les amandes puis réservez-les.

2. Dans une casserole, faites fondre le beurre et cassez-y le chocolat en morceaux. Remuez et incorporez petit à petit le lait jusqu'à obtenir une belle sauce au chocolat. Sortez la casserole du feu.

3. Dans des coupes à glace, servez 2 boules de glace vanille par personne, parsemez d'amandes grillées et de sauce au chocolat chaude. Décorez de crème chantilly et servez immédiatement, en accompagnant éventuellement chaque coupe d'une mini-meringue.



Des chercheurs inventent un cadenas à bouche pour "combattre l'obésité"

Il existe de nombreux régimes qui promettent de faire perdre beaucoup de poids en quelques semaines. Hélas, les résultats sont parfois décevants : soit la diète est trop stricte et difficile à tenir, soit les kilos ne diminuent pas. Le cadenas de bouche, nouvel outil minceur mis au point par des chercheurs de l'université d'Ottago en Nouvelle-Zélande et des scientifiques de Leeds en Angleterre, permettrait de perdre au moins 6 kg en deux semaines d'utilisation.

Le DentalSlim Diet Control est un cadenas de bouche en métal qui utilise des composants magnétiques et des boulons de verrouillages pour empêcher la bouche de s'ouvrir plus de 2 mm. L'appareil bucco-dentaire est posé par un dentiste. Il prend place sur les molaires des maxillaires supérieurs et inférieurs. Ce dispositif de verrouillage ne permet de manger que des aliments liquides. Selon les scientifiques de l'université d'Ottago, l'outil est "un dispositif intraoral inédit qui pourrait aider à lutter contre l'épidémie mondiale d'obésité en restreignant une personne à un régime de fluide uniquement".

L'efficacité du "cadenas" a été testée sur une période de deux semaines par un groupe de 7 femmes obèses, soumises à un ré-



gime liquide et peu calorique. Les résultats de l'étude, publiés dans le British Dental Journal, témoignent d'une perte d'en moyenne 6,36 kg (5,1% de leur masse corporelle).

Le Professeur Paul Brunton de l'université d'Ottago souligne que les principaux obstacles à la perte de poids régulière et rapide, sont les écarts alimentaires auxquels les gens cèdent. Il précise que l'outil aiderait à établir de nouvelles habitudes pour lancer un processus de perte de poids. "C'est une alternative aux procédures chirurgicales (sleeve, bypass... NDLR) qui se veut non invasive, réversible, économique et attrayante" ajoute-t-il.

Toutefois, l'efficacité du dispositif est à nuancer, car de nombreuses participantes se sont plaintes de l'inconfort causé et de la difficulté à parler. Elles ajoutent qu'avec la contrainte du régime et

de l'appareil "la vie en général était moins agréable". Une des volontaires n'a d'ailleurs pas suivi les règles et consommé des aliments exclus du régime tel que du chocolat fondu.

Ce "cadenas de bouche" a été fortement critiqué par la communauté d'internautes et comparé à un "instrument de torture médiéval". Certains ont même déclaré qu'il n'y avait "pas besoin de cet appareil de torture pour suivre un régime liquide". Ce à quoi l'université d'Ottago a répondu que, contrairement aux idées reçues, le DentalSlim Diet Control "n'était pas conçu comme un outil de perte de poids rapide ou à long terme. Il vise plutôt à aider les personnes qui doivent subir une intervention chirurgicale et chez qui l'opération ne peut avoir lieu tant qu'elles n'ont pas perdu du poids".